

JE SURVIVRAI

Un guide pratique aux conseils et au soutien pour la violence domestique à Haringey

7ème Édition

www.haringey.gov.uk



Haringey Council

Travaillant en associant avec:



TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos

Introduction

- 1ÈRE Partie: Où aller pour des conseils et du soutien**
- 2ÈME Partie: La violence domestique mythes et faits**
Qu'est ce que la violence domestique?
Mythes et faits
- 3ÈME Partie: Que puis-je faire à propos de la violence domestique?**
Démarches pratiques
Gérer les crises
- 4ÈME Partie: Logement**
Logement d'urgence/à court terme
Foyers (lieux sûrs pour les femmes qui fuient la violence domestique)
Logement & Sans-abris
Logements sociaux
Rester dans votre logement actuel
Réclamations
Associations de logement
Logements loués au privé
Vérifications des normes sanitaires et de sûreté
Animaux domestiques
- 5ÈME Partie: La Police**
Ce que la police peut faire
Comparution devant la tribunal
- 6ÈME Partie: La Loi**
Conseils juridiques
Législation
Ordonnances de la cour (injonctions)
Pouvoirs d'Arrestation
Pour et contre des ordonnances de la cour (injonctions)
Engagements
Dédommagements
Immigration: la règle d'un an
Réfugiés et demandeurs d'asile
Bien-être, bienfaits et conseils juridiques généraux

Conseils socio-psychologiques et santé
Divorce ou séparation

7ÈME Partie;

Argent

Avantages sociaux / Income Support
Crédit sur la taxe pour les familles qui travaillent
Allocations pour les personnes qui recherchent un emploi
Allocations d'invalidité
Allocations familiales
Allocations d'impôts locaux
Prêts & bourses
Prêts budgétaires
Prêts de crise
Bourse de soins dans la communauté Versement
maternité
Pension Alimentaire
Allocations logement
Où faire la demande
Informations supplémentaires utiles

8ÈME Partie:

Les Femmes et l'Égalité

9ÈME Partie:

Les enfants

Les enfants dans les foyers
Déplacement d'écoles
La Loi sur les Enfants
Immigration
Mères lesbiennes
Enlèvement
Où obtenir de l'aide et du soutien pour vous et vos enfants

10ÈME Partie:

Services Sociaux

11ÈME Partie:

Santé

Médecins généralistes et autre soutien
NHS direct
Accès aux services
Soutien émotionnel
Où obtenir des conseils pour la santé

12ÈME Partie:

Survivre la violence – la vie après les abus

13ÈME Partie

Répertoire des organisations

AVANT-PROPOS

Nous sommes fiers de présenter cette 7ème édition de Je Survivrai - Un guide pratique aux conseils et au soutien pour la violence domestique à Haringey.

Suite à vos conseils, nous avons amélioré le design et la mise en page ainsi que mis à jour toutes les informations. «Je Survivrai» est disponible en ligne au www.haringey.gov.uk traduit en albanais, bengali, mandarin, cantonais, français, grec, kurde-kumanci, kurde- sorani, polonais, portugais, roumain, turc et ourdou. Vous trouverez également des informations supplémentaires en ligne sur les services pour la violence domestique tels que le DVD sur les services pour la violence domestique «What's Love Got To Do With It» et le feuillet d'aide et de conseils pour la violence domestique tous les deux disponibles dans les 7 langues. Vous pouvez également demander des épreuves écrites si vous préférez, mais souvenez-vous que toutes les personnes habitant à Haringey peuvent utiliser l'internet gratuitement dans toutes nos bibliothèques.

Ici à Haringey nous pensons qu'affronter la violence domestique est crucial pour nous aider à créer des communautés sûres et fortes dans la municipalité. Par conséquent, nous avons amélioré nos services de soutien, de conseil et de plaidoyer pour les survivant(e)s de la Violence Domestique. Plus remarquablement peut-être, le lancement de Hearthstone en 2003, un centre de conseil et de soutien de plusieurs agences fournissant des services pour les survivant(e)s de la violence domestique à travers un point d'accès unique. Ce service fut créé grâce à l'engagement du Conseil de Haringey, la Police, les Groupes de la Santé, du Logement, de la Probation, de Victim Support (Soutien des Victimes), des Tribunaux, Foyers et des Groupes de Femmes et Communautaires. Nous sommes engagés à soutenir les survivant(e)s et à agir contre les auteurs des sévices, et nous travaillons pour la tolérance zéro de la violence domestique.

Nous adoptons une approche holistique pour affronter les problèmes liés à la violence domestique des familles et enfants. Nos 4 priorités stratégiques clés sont:

- Améliorer le soutien et la sûreté pour ceux qui vivent ou qui sont menacés par la violence domestique
- Améliorer la qualité, la coordination et l'efficacité des services
- Assurer que les auteurs des sévices soient tenus responsables de leurs actes
- Réduire la tolérance de la violence domestique dans nos communautés locales

Je Survivrai souligne immédiatement les agences de conseil et de soutien disponibles pour les survivant(e)s et fournit ensuite des conseils sur toutes les aides disponibles pour les problèmes de violence domestique. Des informations sur une gamme de services sont incluses car la violence domestique touche tous les aspects de nos vies; elle touche notre sûreté, notre santé physique et mentale et la santé familiale, notre situation d'habitation, notre situation financière, et nos rapports avec les autres et l'environnement.

Je Survivrai est conçu pour atténuer le stress émotionnel qui accompagne la violence domestique et pour aider et soutenir les individus pour accéder à tous les services disponibles. Une fois de plus, nous souhaitons remercier toutes les agences participant à la production de Je Survivrai. Nous sommes toujours ouverts à tous vos commentaires, contributions ou nouvelles suggestions pour améliorer cette ressource précieuse.

Conseiller Nilgun Canver

Membre Exécutif de la Sécurité dans la Communauté et du Crime

INTRODUCTION

Violence Domestique ... Un guide pratique aux services de la violence domestique

La violence domestique est un crime. Elle est la cause principale de blessure des femmes entre 15 & 44 ans au Royaume-Uni. Vous avez peut-être vécu des abus, peut-être une seule fois; actuellement vous vivez ou travaillez peut-être côte à côte avec quelqu'un qui subit des abus. Bien que ce guide s'adresse surtout aux services pour les femmes, ce livret peut vous montrer où et comment obtenir de l'aide, des conseils et du soutien.

Ce guide a été écrit pour vous aider. Il fournit des informations sur un nombre de domaines et des contacts pour le logement, les enfants, l'immigration, les services sociaux et les problèmes de santé. Si vous subissez des abus, il y a trois démarches possibles;

- . • **Reconnaissez que vous le vivez**
- . • **Acceptez que CE N'EST PAS VOTRE FAUTE**
- . • **Cherchez de l'aide et du soutien**

RAPPELEZ-VOUS QUE

















Vous n'êtes pas seul(e)

Ce n'est pas votre faute

L'aide est disponible

Vous avez le droit de vivre sans la peur!

NUMÉROS D'URGENCE CLÉS

Urgences 24h/24		Logement	
Conseils / Soutien		Informations sur le Logement	
Enfants & Jeunes personnes		Services Légaux	
Conseils socio-psychologiques		Soutien pour les Lesbiennes, Homosexuels, Bisexuels & Transgenres	
Spécialistes en Violence Domestique		Refugiés et Asile	
Logements d'Urgence		Foyers	
Numéros Verts		Toxicomanie	
Santé		Formation	

PREMIÈRE PARTIE

OÙ ALLER POUR DES CONSEILS ET DU SOUTIEN



NUMÉROS D'URGENCE CLÉS

Ligne Verte pour la Violence Domestique de 24h 0808 2000 247

Unité de la Police de Haringey pour la Sécurité dans la Communauté

020 8345 1944

(Assistance Locale d'Urgence de la Police pour les problèmes de violence domestique)

Les Samaritans

020 8889 6888

(Ligne verte confidentielle de 24h s'il vous faut quelqu'un à qui parler)

Les Services d'Urgence

999

Hearthstone

020 8888 5362

Ligne de Nuit du Week-end

Ligne Verte:

Vendredi,samedi & dimanche de 20h à 1h

0800 0232794

Il existe des organisations pour les femmes et des centres de conseil généraux qui fournissent une gamme de services de soutien et de conseils pour les femmes à travers Haringey et à Londres. Nous reconnaissons que dans les cas de violence domestique, les femmes préfèrent peut-être demander conseil auprès des services en-dehors de leur quartier de résidence et par conséquent nous avons également fourni une gamme d'organisations de conseils à travers Londres (par ordre alphabétique). Certaines organisations peuvent vous adresser à d'autres services de soutien qui pourront peut-être vous aider avec votre situation.

HEARTHSTONE

Hearthstone est un centre de conseils et de soutien de plusieurs agences qui fournit des services pour les survivant(e)s de la violence domestique à Haringey à travers un seul point d'accès. Par conséquent, un(e) visiteur(euse) de Hearthstone ne sera plus obligé de s'adresser à plusieurs agences différentes situées dans plusieurs lieux pour demander des conseils. Ce projet d'association recouvre les problèmes généraux autour de la violence domestique avec les contributions du bureau de logement, de la police, de la santé, et une gamme d'autres professionnels. Un service d'accueil est disponible.

Horaires d'ouverture: Du lundi au vendredi de 10h à 16h

10 Commerce Road Wood Green London N22 8ED

Tél: 020 8888 5362 Fax: 020 8889 6508



SOUTIEN ET CONSEILS À HARINGEY

ADULT PROTECTION REPORT & ADVICE LINE (Ligne pour la Protection, le Rapport et de Conseils pour les Adultes)

Tél: 020 8489 1400

Protection des adultes vulnérables des abus à Haringey



AFRICAN WOMEN'S WELFARE GROUP (Groupe d'Aide Sociale pour les Femmes Africaines)

594 Tottenham High Road,
N17 9TA



Tél: 020 8885 5822 Fax: 020 8801 5266

Conseils, plaidoyer, formation et agence de référence pour les femmes africaines. Une gamme de problèmes abordés:

santé, classes d'anglais, formations d'individus. Crèche disponible.

ASIAN WOMEN'S AID – NEWHAM ASIAN WOMEN'S AID AT HARINGEY (Aide pour les Femmes Indiennes/Pakistanaïses – Aide pour les Femmes Indiennes/Pakistanaïses de Newham à Haringey)
(Ce service se nommait Haringey Asian Women's Aid (HAWA) auparavant)
PO Box 2604 London N22 6AT



Tél: 020 8889 8342

Email: info@nawp.org Site Web: www.nawp.org

Services pour les femmes et les enfants qui fuient la violence domestique. Offre aussi un foyer temporaire, des conseils, du soutien et des liens aux services pour les femmes indiennes/pakistanaïses en ourdou, hindi, bengali, gujarati et en pendjabi.

ASIAN WOMEN'S ASSOCIATION FOR SUSTAINABILITY (AWAS) (Association des Femmes Indiennes/Pakistanaïses à Long Terme)

Selby Centre,

Selby Road,

London N17 8JL

Tél: 020 8808 5510 Fax: 020 8880 3470

Email: awasni@hotmail.com

Orientation et travail pour les cas sociaux, pour les femmes indiennes/pakistanaïses.



BANGLADESHI WOMEN'S ASSOCIATION IN HARINGEY (Association des Femmes du Bangladesh de Haringey)

Mitalee Centre Stanley Road,

London N15 3HB

Tél: 020 8365 7498

Offre des formations, un service de garderie et des conseils pour les femmes du Bangladesh.



BETTER LIFE FOR WOMEN AND CHILDREN (Une Meilleure Vie pour les Femmes et les Enfants)

1a Willan Road, Broadwater Farm,

London N17 6NG

Tél: 020 8808 9922 Fax: 020 8801 8003

Email: info@betterlifeforwomenandfamilies.org.uk

Projet dans la communauté géré par les résidents. Les problèmes abordés incluent les conseils, l'orientation, les soins dans la communauté, la garderie, les formations et le travail de bénévolat.



EQUALITIES AND DIVERSITY TEAM (Équipe pour l'Égalité et la Diversité)

3rd Floor Wood Green Library

187-197A High Road London N22 6XD

Email: equalities@haringey.ov.uk

Produit «Je Survivrai» et d'autres ressources pour la violence domestique. Un coordinateur est



disponible pour fournir des informations, conseils et du soutien. Coordonnées pour le Forum pour la violence domestique de Haringey

HARINGEY ADVISORY GROUP ON ALCOHOL (HAGA) (Groupe de Conseils de Haringey sur l'Alcool)

590 Seven Sisters Road Tottenham N15 6HR

Tél: 020 8800 6999

Email: haga@freeuk.com

www.haga.co.uk

Fournit des conseils, du soutien et des informations pour les victimes de la violence domestique lorsque l'alcool est impliqué. Travailleur(euse) spécialiste disponible sur rendez-vous aux bureaux de HAGA ou Hearthstone.



HARINGEY DRUG EDUCATION TEAM (Équipe pour l'Éducation sur les Drogues de Haringey)

Tél: 020 8489 5083

Offre du soutien au personnel dans les écoles pour leur permettre de fournir une éducation adaptée à l'âge relatif & des informations sur la toxicomanie, l'alcoolisme et le tabagisme, en ligne avec les normes de écoles saines, le programme scolaire et les critères d'inspection d'Ofsted et le soutien des enfants et jeunes vulnérables à ce type d'abus.



HARINGEY LEAVING CARE & ASYLUM SERVICE (Service pour les Jeunes qui quittent l'Assistance Publique et d'Asile)

476 High Road Tottenham London N17 9JF

Tél: 020 8489 4902

Fournit une gamme de services de soutien et de conseils pour les jeunes & les enfants réfugiés et demandeurs d'asile non-accompagnés.



HARINGEY TRAVELLERS COMMUNITY TEAM (Équipe Communautaire de Haringey pour les Gens du Voyage)

40 Cumberland Road Wood Green N22 7SG

Tél: 020 8489 3602/3005 ou 3778

Offre du soutien et des conseils sur la violence domestique aux femmes de la communauté des gens du voyage. Service d'accueil au 40 Cumberland Road Wood Green - Le lundi et le jeudi de 8h45 à 16h.



HARINGEY WOMEN'S AID (Aide pour les Femmes de Haringey)

PO Box 915 Hornsey London N8 7EE

Tél/Fax: 020 8341 4665

Services pour les femmes et les enfants qui fuient la violence domestique. HWA gère également 3 Foyers offrant un environnement sûr et de soutien aux femmes et aux enfants qui fuient des abus physiques, sexuels et émotionnels.



HARINGEY WOMEN'S FORUM (Forum des Femmes de Haringey)

1 Bruce Grove, London N17 6RA

Tél: 020 8885 4705 Fax: 020 8880 9135

Email: hwf@btconnect.com

Conseils et soutien pour les femmes surtout pour la violence domestique et des séances de conseils socio-psychologiques individuelles.

Une gamme étendue de services de formation pour les femmes du quartier.



HARTS SERVICE (Service Harts)

Tél: 0845 303 2350

Ce service, géré par EPIC Trust, fournit du soutien relatif au logement aux familles vulnérables avec des enfants à Haringey. Cela inclue l'aide pour les demandes d'allocations, gérer les arriérés de loyer et d'autres dettes, aborder les problèmes de logement, accéder à l'éducation, aux formations, au travail et d'autres services tels que la santé.

HEARTHSTONE (Centre de conseils et de soutien pour la violence domestique à Haringey)

10 Commerce Road Wood Green
London N22 8ED

Tél: 020 8888 5362 Fax: 020 8889 6508

Ligne de Nuit du Week-End: Numéro Vert:0800 0232794 (Vendredi, samedi & dimanche de 20h à 1h)

Hearthstone est un centre de conseils et de soutien de plusieurs agences qui fournit des services pour les survivant(e)s de la violence domestique à Haringey à travers un seul point d'accès. Par conséquent, un(e) visiteur(euse) de Hearthstone ne sera plus obligé de s'adresser à plusieurs agences différentes situées dans plusieurs lieux pour demander des conseils. Ce projet d'association recouvre les problèmes généraux autour de la violence domestique avec les contributions du bureau de logement, de la police, de la santé, et une gamme d'autres professionnels. Un service d'accueil est disponible.

Horaires d'ouverture: Du lundi au vendredi de 10h à 16h



HORNSEY CITIZEN'S ADVICE BUREAU (Bureau de Conseils pour les Citoyens de Hornsey)

7 Hatherley Gardens Hornsey
London N8 9jj



Tél: 0870 126 4030 Fax: 020 8374 2646

Conseils sur les allocations, le logement et des conseils généraux pour tous. Horaires d'ouverture: lundi, jeudi, vendredi de 9h30 à 11h; mardi de 16h30 à 18h30, les mercredi sur rendez-vous uniquement. Conseils par téléphone: lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 14h30 à 16h30, mardi de 14h30 à 15h30.

KURDISH ADVICE CENTRE (Centre de Conseils pour les Kurdes)

St Mary's Community Centre Birkbeck Road
London N8 7PS

Tél: 020 8347 8657

e-mail: info@kurdishadvicecentre.org.uk

www.kurdishadvicecentre.org.uk

Fournit des formations et des conseils dans un centre de ressources pour la communauté. Manifestations locales et formations spécifiques offertes à la communauté.



NIA PROJECT (autrefois Tottenham Women's Aid) (Projet NIA)

PO Box 6566 London E8 3ST

Tél: 020 7683 1210 (ligne de conseil)

08457 023 468 (urgences)

Services pour les femmes et les enfants qui fuient la violence domestique. Offre aussi des logements temporaires à Haringey et à Hackney.



RELATE NORTH LONDON

Newby House 309 Chase Road Southgate N14 6JS



Tél: 020 8447 8101

Email: admin@relatenl.org.uk

Assistance socio-psychologique pour les couples et les individus, ainsi qu'en groupe. Les frais à payer sont négociables selon les besoins. Les résidents de Haringey bénéficient de frais subventionnés.

STEPPIN' UP

Tél: 020 8801 9976

Service de soutien pour les adolescentes enceintes.



TEENAGE PREGNANCY REINTEGRATION OFFICER (Travailleur(euse) de Réintégration pour les Adolescentes Enceintes)

Soutient les écoles, les parents adolescents d'âge scolaire légal, les élèves enceintes et leurs familles pour assurer l'accès à l'éducation. Les membres de l'équipe pour les adolescentes enceintes travaillent avec une gamme étendue d'équipes et organisations multi-disciplinaires et peuvent orienter les clients vers d'autres prestataires de services et avantages.

THE HAVEN WHITECHAPEL SEXUAL ASSAULT REFERRAL CENTRE (Le Centre de Renvoi «The Haven» pour les Victimes d'Aggressions Sexuelles de Whitechapel)

9 Brady Street, London E1 5DG

Horaires d'ouverture: de 7h à 19h sept jours sur sept.

(ouvert 24h sur 24 tous les jours à partir d'août 2004).

Fournit des services aux survivant(e)s de viols et d'agressions sexuelles graves au nord et à l'est de Londres.



THE SAMARITANS (Les Samaritains)

24h/24 – 365 jours par an

Tél: 08457 90 90 90

Les Samaritains sont toujours là pour vous offrir du soutien confidentiel 24h/24 pour les personnes en détresse émotionnelle.



TOTTENHAM CITIZENS ADVICE BUREAU (Bureau de Conseils pour les Citoyens de Tottenham)

Tottenham Town Hall Approach Road

London N15 4AJ

Tél: 0870 126 4030 Fax: 020 8376 0909

Conseils sur les allocations, le logement et les conseils généraux pour tous. Horaires d'ouverture: lundi, mardi, vendredi de 9h30 à 11h, mercredi de 16h30 à 18h30, jeudi sur rendez-vous uniquement.

Assistance téléphonique: lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h30 à 16h30, mercredi de 14h30 à 15h30.



TURKISH CYPRIOT WOMEN'S PROJECT (Projet des Femmes Turques Chypriotes)

140A Falkland Road Hornsey

London N8 ONP

Tél: 020 8340 3300

Offre de l'aide, des conseils et du soutien aux femmes turques chypriotes et turques subissant la violence domestique.



je survivrai...

TURNPIKE LANE CITIZEN'S ADVICE BUREAU (Bureau de Conseils pour les Citoyens de Turnpike Lane)

14A Willoughby Road London N8 0JJ

Tél: 0870 126 4030 Fax: 020 8374 0527

Conseils sur les allocations, le logement et des conseils généraux pour tous. Horaires d'ouverture: lundi de 16h30 à 18h, mercredi, jeudi, vendredi de 9h30 à 11h, mardi sur rendez-vous uniquement.

Conseils par téléphone: lundi de 14h30 à 15h30, mardi-vendredi de 14h30 à 16h30.



VICTIM SUPPORT (HARINGEY) (Soutien des Victimes (Haringey))

24-26 Commerce Road Wood Green London N22 8ED

Tél: 020 8888 9878 Fax: 020 8888 9848

Offre du soutien pratique et émotionnel pour les victimes de crimes qui habitent et travaillent dans la municipalité de Haringey. Aussi de l'aide pour les demandeurs de dédommagements pour préjudices criminels violents, fournit des informations sur les procédures judiciaires et l'assurance. Les services offrent également un soutien émotionnel à long et à court-terme.



VULNERABLE YOUNG PERSON'S SUBSTANCE MISUSE WORKER (Travailleur pour les jeunes personnes vulnérables et toxicomanes)

Tél: 020 8489 2230

Soutien et conseils pour les enfants et jeunes personnes vulnérables toxicomanes et qui abusent de l'alcool dans les écoles et la municipalité pour leur permettre d'accéder à l'éducation et/ou aux traitements.

ZORA YOUNG WOMEN'S PROJECT (Projet de Jeunes Femmes Zora)

1 Bruce Grove, London N17 6RA

Tél: 020 8885 4705 Fax: 020 8880 9135

Projet de jeunes femmes ciblant les femmes âgées de 16 à 30 ans. Conseils, formation et soutien pour les jeunes femmes.



SOUTIEN ET CONSEILS À LONDRES



AANCHAL

Bryant Street Community Centre Bryant Street
London E15 4RU
Tél: 0845 451 2547

Conseils et soutien pour les femmes indiennes et pakistanaises qui fuient la violence domestique. Ils fournissent également une ligne d'assistance téléphonique de 24 heures.

AKINA MAMA WA AFRIKA

334-336 Goswell Road London EC1V 7LQ
Tél: 020 7713 5166 Fax: 020 7713 1959
Email: amwa@akinamama.org
Web: www.akinamama.org

Services de conseil, formation et de renseignements pour les femmes africaines.

ASHIANA PROJECT (Projet Ashiana)

PO Box 816 London E11 1QY
Tél: 020 8539 9656 / 020 8539 0427
Email: info@ashiana.org.uk

Soutien à travers des conseils et des logements temporaires pour les jeunes femmes de l'Asie du Sud, turques et iraniennes qui fuient toutes les formes d'abus physique, sexuel, mental ou émotionnel. Dispose également d'un service de travail de proximité au niveau personnel et communautaire.



BROKEN RAINBOW LGBT DOMESTIC VIOLENCE SERVICE (UK) (Service de Violence Domestique «Broken Rainbow»)

Ligne d'assistance téléphonique: 020 8539 9507
Email: mail@broken-rainbow.org.uk
Web: www.broken-rainbow.org.uk

Service d'assistance téléphonique pour les lesbiennes, les homosexuels, les bisexuels et les personnes transgenres qui subissent la violence domestique.



CHINESE INFORMATION & ADVICE CENTRE DOMESTIC VIOLENCE OUTREACH (Centre de Travail de Proximité Chinois d'Informations et de Conseils pour la Violence Domestique)

4th Floor 104-1108 Oxford Street
London W1D 1LP
Tél: 020 7462 1281 / 020 7323 1538
Web: www.ciac.co.uk

Une équipe de femmes bilingues bénévoles qualifiées offre des conseils et du soutien émotionnel en cantonais, mandarin et anglais.



ENFIELD SAHELI

Asian Womens Support Centre (Centre de Soutien pour les Femmes Indiennes et Pakistanaises)
Community House 311 Fore Street Edmonton N9 0PE
Tél: 020 8373 6218
Email: info@enfield-saheli.org.uk

Services: Projet pour la santé mentale; plaidoyer; accueil, activités sociales
Horaires d'ouverture: Du lundi au vendredi de 9h à 17h



je survivrai...

JEWISH WOMEN'S AID (Aide pour les Femmes Juives)

PO Box London N12 9ZE

Ligne d'assistance téléphonique: 0800 591 203 Bureau: 020 8445 8060

Email: info@jwa.org.uk

Web: www.jwa.org.uk

Conseils, groupes d'accueil et foyer pour les femmes. Ouverture aux heures de bureau.



LATIN AMERICAN WOMEN'S AID (Aide pour les Femmes Latino-Américaines)

Print House 18 Ashwin Street London E8 3DL

Tél: 020 7275 0321

Ligne d'urgence: 07958 536 242

Fournit des conseils, du soutien et un logement temporaire pour les femmes latino-américaines qui fuient la violence domestique.

Lundi & jeudi de 9h30 à 17h30; mercredi de 9h30 à 13h.



LATIN AMERICAN WOMEN'S RIGHTS SERVICE (Service des Droits pour les Femmes Latino-Américaines)

52 Featherstone Street London EC1Y 8RT

Tél: 020 7336 0888 Fax: 020 7336 0555

Fournit des services de conseils, des formations et informations pour les femmes latino-américaines.

Horaires d'ouverture: de 10h à 17h.



LESBIAN & GAY SWITCHBOARD LONDON) (Standard pour les lesbiennes et les Homosexuels de Londres)

Tél: 020 7837 7324

Offre des conseils et du soutien pour les lesbiennes et les homosexuels sur une gamme de sujets ainsi que la violence domestique.

Ouvert 24h sur 24.



LONDON FRIEND (Ami de Londres)

86 Caledonian Road, Kings Cross, London N1 9DN

Tél: 020 7837 3337

Fournit une ligne verte, des conseils et des groupes de soutien pour les lesbiennes, les homosexuels, les bisexuels et les personnes incertaines de leur sexualité.

Disponible de 7h30 à 22h.



LONDON IRISH WOMEN'S CENTRE (Centre pour les Femmes Irlandaises de Londres)

59 Stoke Newington Church Street, London N16 0AR

Tél: 020 7249 7318 Fax: 020 7923 9599

Email: Info@liwc.co.uk

Fournit des conseils pour les femmes ayant besoin d'un logement ainsi que les femmes qui fuient la violence domestique. Offre aussi des services de formation et de soutien.

Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30, le jeudi ouverture jusqu'à 19h sur rendez-vous uniquement.



NATIONAL DOMESTIC VIOLENCE (Ligne Verte Nationale Pour la Violence Domestique (en conjonction avec «Women's Aid» et «Refuge»))

Tél: 0808 2000 247



Web: www.womensaid.org.uk

Ligne verte de 24h pour la violence domestique. Installations de Language Line et d'entretien par dactylographie disponibles. Soutien, conseils et renvois aux foyers à travers la capitale et au-delà pour les femmes et les enfants subissant et fuyant la violence domestique.

NHS DIRECT (Ligne de d'assistance téléphonique de 24h dirigée par des infirmiers(ères)

Web: www.nhsdirect.uk

Tél: 0845 4647

Informations sur la santé disponibles de 9h à 17h du lundi au vendredi. Listes de groupes de soutien et autres informations relatives à la violence domestique.



RELATE NORTH LONDON (recouvre Barnet, Haringey et Hertsmere)

31 Genotin Road, Enfield EN1 2AG

Tél: 020 8367 7712

Conseils socio-psychologiques pour les couples et les individus adultes, ainsi qu'en groupe. Il y a des frais à payer, qui sont négociables selon les besoins. Les résidents de Haringey peuvent bénéficier de frais subventionnés.



RIGHTS OF WOMEN (Droits pour les Femmes)

52-54 Featherstone Street London EC1Y 8RT

Tél: 020 7251 6577

Email: info@row.org.uk

Web: www.rightsofwomen.org.uk

Conseils/informations pour les femmes sur une gamme de problèmes légaux dont les ruptures de relations, la garde d'enfants, les parents de sexualité lesbienne, la violence domestique et sexuelle.

Horaires d'ouverture: Lundi & vendredi de 10h à 13h & de 14h à 16h; Mardi et mercredi 10h à& 14h à 20h.



THE RESPECT PHONELINE (La Ligne d'Assistance Téléphonique Respect)

Ligne Téléphonique: 0845 122 8609

Un service avant tout pour les hommes qui cherchent des informations et conseils pour arrêter leur comportement abusif envers leurs partenaires. Cependant, ils acceptent des appels de tous les auteurs de sévices. Un service d'interprétation par téléphone est disponible pour les personnes qui ne parlent pas anglais.

Horaires d'ouverture: Mardi, mercredi & Jeudi de 14h à 16h & de 19h à 21h; le vendredi de 12h à 14h.

THE SAMARITANS (Les Samaritains)

40 Queens Road London N11 2QU

Tél: 020 8889 6888 (Branche d'Ealing)

24h: 0845 790 9090

Les Samaritains sont toujours disponibles pour offrir du soutien confidentiel 24h/24 pour les personnes en détresse émotionnelle.



SEXUAL VIOLENCE LEGAL ADVICE LINE (Ligne d'Assistance Téléphonique pour la Violence Sexuelle)

Line d'Assistance Téléphonique: 020 7251 8887

Ligne d'Assistance SMS: 020 7490 2562

Email: info@row.org.uk



Web: www.rightsofwomen.org.uk

Offre des conseils gratuits et confidentiels sur les problèmes relevant de la violence domestique dont le viol, l'agression sexuelle, les délits sexuels envers les enfants, le trafic et des conseils généraux criminels légaux.

SÓLÁS ANOIS

Irish Women's Domestic Violence Project PO Box 4662, London SW16 2ZF

Tél: 020 7813 0595

Foyer pour les femmes et les enfants irlandais, dont ceux de la communauté des gens du voyage, qui subissent la violence domestique. Fournit également des conseils et le plaidoyer sur les droits à l'aide sociale, le relogement, le soutien émotionnel et les services pour les enfants.



SOUTHALL BLACK SISTERS (Soeurs Noires de Southall)

52 Norwood Road Southall Middlesex UB2 4DW

Tél: 020 8571 9595

Email: sbs@leonet.co.uk

Campagnes spécialistes de travail autour de la violence domestique pour les femmes qui ont des problèmes relatifs.



WOMEN AND GIRLS NETWORK (Réseau des Femmes et des Filles)

PO Box 13095, London W14 0FE

Tél: 020 7610 4678 Fax: 020 7602 0610

Ligne d'assistance téléphonique: 020 7610 4345

Email: info@wgn.org.uk

Web: www.wgn.org.uk

Conseils socio-psychologiques au téléphone, conseils individuels en tête à tête, service d'accueil pour les femmes et les filles subissant toutes formes de violence.

Horaires d'ouverture: Du lundi au vendredi de 10h30 à 17h30.



WOMEN'S LINK (Lien pour les Femmes)

Rooms 417-419, London Fruit and Wool Exchange

Brushfield Street London E1 6EL

Tél: 020 7248 1200

Email: info@womenslink.org.uk

Advice@womenslink.org.uk

Web: www.womenslink.org.uk

Géré par les femmes pour les femmes. Conseils pour le logement et orientation pour trouver des logements d'urgence.



WOMEN'S THERAPY CENTRE (Centre de Thérapie pour les Femmes)

10 Manor Gardens London N7 6JS

Tél: 020 7263 6200

Dispose d'une gamme d'activités pour les femmes et offre des services de conseils socio-psychologiques/thérapie. Organise des groupes pour les femmes ayant subi des abus sexuels.

Horaires: lundi-mardi de 12h à 14h, mercredi-jeudi de 14h à 16h.



DEUXIÈME PARTIE

la violence domestique

Mythes et Faits

Cette partie...

- Explique ce que signifie le terme «violence domestique».
- Fournit des faits sur la violence domestique

QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE DOMESTIQUE?

La violence domestique comprend les agressions physiques ou sexuelles.

La violence domestique peut se manifester avec des GIFLES, COUPS DE PIED, COUPS, SECOUSSES, VIOL, BLESSURE OU MEURTRE.

La violence domestique n'est pas juste une agression simple. Elle comprend les menaces de violence, et les abus émotionnels, physiques, financiers ou sexuels. Tout ce qui retire votre pouvoir et contrôle de votre vie est un abus.

Mythes et faits

Il existe encore beaucoup de mythes et de stéréotypes autour de la violence domestique – comment elle se manifeste, qui la subit, qui en est l'auteur et pourquoi elle survient. Ces mythes empêchent souvent les femmes de parler de ce qui leur arrive, et les réponse à celles qui décident de le dire à quelqu'un sont souvent peu serviables. Ces mythes et stéréotypes jouent un rôle important dans le silence des femmes et les empêchent de parler de leurs expériences.

Mythe: Ce n'est pas de la «violence», ils ne font que se disputer.

FAIT: La violence masculine est traitée comme étant acceptable et est presque attendue. Une femme qui frappe un homme est vue très différemment.

Mythe: Elle doit l'avoir «cherché» ou «mérité».

FAIT: Les femmes ne «cherchent» ou ne «méritent» pas la violence domestique. On nous dit que les femmes méritent la violence domestique si nous mettons en question le comportement des hommes ou si nous les mettons en question. Aucun homme n'a le droit d'être violent envers aucune femme, quelles que soient les circonstances.

Mythe: Elle doit en tirer quelque chose, sinon elle partirait.

FAIT: Il existe beaucoup de raisons qui empêchent les femmes de partir, c-à-d qu'elles n'ont nulle part où loger, manquent d'argent, ont peur de l'homme, peur d'être seules avec ou sans enfants.

Mythe: La violence domestique m'arrive parce que je suis le problème.

FAIT Beaucoup de personnes au Royaume-Uni sont sujettes à la violence domestique et toute violence domestique est injuste. **CE N'EST PAS VOTRE FAUTE!**

Mythe: Elle ne subit pas vraiment la violence domestique, elle l'utilise pour se faire reloger/obtenir un meilleur jugement de divorce.

FAIT: Le fait de parler de la violence domestique demande beaucoup de courage, les agences doivent travailler suivant une politique de confiance.

Mythe: Cela se produit dans les familles à problèmes, mais pas dans «notre communauté».

FAIT: Cela peut arriver dans toutes les familles, quelle que soit leur classe, race, culture.

Mythe: Ils le font parce qu'ils ont un problème d'alcool.

FAIT: Les auteurs des abus utilisent beaucoup d'excuses pour cacher le fait qu'ils choisissent d'être violents.

Mythe: Je ne reste à la maison que pour les enfants.

FAIT: Les enfants qui ont vécu des abus à la maison déclarent que les effets négatifs les poursuivent dans leur vie adulte.

Mythe: Certaines personnes recherchent des compagnons abusifs et vont d'un compagnon violent à un autre.

FAIT: On ne choisit pas de subir la violence. Il n'y a souvent pas de violence au début de la relation.

TROISIÈME PARTIE

Que puis-je faire à propos de la violence domestique?

Dans cette partie...

- Quelques démarches utiles pour gérer la violence domestique
- Gérer les crises

Si vous voulez mettre fin à la violence mais que vous essayez de sauver votre relation, vous devriez vérifier où vous pouvez obtenir du soutien et où vous pourrez fuir en cas d'urgence.

Le fait de changer pour une personne abusive implique plus que d'arrêter la violence, cela implique également de cesser d'autres formes de contrôle qu'il a utilisé, les menaces et l'humiliation, le fait de vous contrôler avec l'argent, et de limiter ce que vous pouvez et ne pouvez pas faire.

Démarches pratiques

Prendre des mesures à l'égard de la violence domestique est un moyen de maîtriser votre vie. Nous avons élaboré une liste d'idées qui pourront vous aider à prendre votre situation en main.

1. Cherchez ce qui est disponible dans le quartier (centres d'accueil/groupes communautaires/conseils/séances de conseil).
2. Gardez un journal d'incidents de violence domestique.
3. Trouvez un endroit où vous pouvez rapidement et facilement utiliser un téléphone (chez un voisin/parent/autres contacts).
4. Écrivez et portez toujours sur vous une liste de numéros d'urgence. Notez les numéros d'amis, de parents, de l'Unité de la Police de Haringey pour la Sécurité dans la Communauté, de la police locale, de Refuge – la ligne verte de Londres pour la Violence (même les numéros que vous connaissez bien peuvent être oubliés dans une situation de panique).
5. Essayez d'économiser de l'argent pour le bus, le train ou le taxi.
6. Gardez un jeu de clés pour la maison, l'appartement, la voiture.
7. Gardez les clés, l'argent et des habits pour vous (et vos enfants) dans un sac et gardez-les chez un(e) ami(e) ou chez des membres de la famille sympathiques.
8. Si vous partez, partez lorsqu'il n'est pas là.
9. Emballez vos documents légaux et financiers, vos actes de naissance et de mariage, ordonnances de la cour, cartes de sécurité sociale, passeports, permis de conduire, livrets d'allocations, carnets d'adresses, livrets bancaires, chéquiers, cartes de crédit, etc.
10. Emmenez les effets personnels de valeur sentimentale, par exemple les photos ou les bijoux.
11. Emmenez les jouets favoris des enfants.
12. Emmenez assez d'habits pour au moins quelques jours.
13. Emmenez des médicaments dont vous ou vos enfants aurez besoin.
14. Parlez officieusement à l'Unité de la Police de Haringey pour la Sécurité dans la Communauté – 0208345 1944, et demandez-leur de noter votre appel.

Gérer les crises

Si vous subissez actuellement de la violence, la liste suivante pourra vous aider en plus des informations ci-dessus.

- Impliquez votre GP (médecin généraliste) qui notera vos blessures.
- Signaler un incident à la police peut être difficile mais pourra vous assister à l'avenir. Si vous n'êtes pas en danger immédiat, la police peut noter votre réclamation sans venir

chez vous et parler à l'auteur.

- Maintenez votre numéro d'incident de la police dans un lieu sûr.
- Si vous déménagez, sélectionnez prudemment les personnes auxquelles vous donnez votre nouvelle adresse, surtout les amis et la famille.

Si vous partez et que vous devez retourner pour chercher vos affaires, vous pouvez arranger que la police vous accompagne lorsque vous y allez.

Autrement, vous pouvez demander à une agence de soutien d'arranger le ramassage avec vous. Le procédé prise en main de la violence domestique peut être long, mais votre premier pas est important pour une vie plus sûre.

QUATRIÈME PARTIE

LOGEMENT

CETTE PARTIE...

- Logement d'urgence à court terme
- Foyers
- Logement et SDF
- Logement social
- Rester dans votre logement actuel
- Associations de logement
- Logements de location privés
- Animaux domestiques

La décision de quitter la maison à cause de la violence domestique peut être douloureuse. Le plus important est de prendre des mesures pour assurer de pouvoir rester chez vous en sécurité, ou trouver un logement alternatif.

Logement d'urgence/à court terme

Un nombre de foyers à Londres fournissent des logements simples, ils ne s'occupent pas spécifiquement des cas de violence domestique, mais peuvent vous assister en cas d'urgence. Le «Piccadilly Advice Centre» (Centre de Conseil) et «Shelterline» peuvent vous adresser à un foyer. Les conditions peuvent être très basiques et dans la plupart des foyers vous devrez partager une chambre. Les places offertes peuvent aussi être dans n'importe quel quartier de Londres. Toutes les places sont normalement attribuées avant 10h30, c'est pourquoi il est important d'essayer de contacter les agences à l'avance. Cependant, les foyers de nuit d'urgence essaieront de vous loger à n'importe quelle heure. Téléphonnez d'abord pour les chambres libres ou rendez-leur visite lorsqu'aucun numéro est attribué.

LONDON CONNECTION (Connection de Londres)

12 Adelaide Street,
London, WC2N 4HW
Tél: 020 7766 5550

e-mail: info@london-connection.org.uk

Centre d'accueil pour les personnes âgées de 16 à 25 ans.

Horaires d'ouverture: lundi, mardi, jeudi de 8h à 14h30, mercredi de 8h à 13h & vendredi de 8h à 13h30, samedi & dimanche de 9h à 14h.



RIVERPOINT 160

160 Coningham Road London W12 8BY
Tél: 020 8746 0091

Foyer avec des chambres simples. Personnel en permanence de 24h.

SHELTERLINE

Ligne Verte d'Assistance Téléphonique de 24h: 0808 800 4444 (gratuit sauf pour les portables)
Conseils et informations sur le logement au téléphone. Les sujets incluent le logement, l'orientation vers les foyers, les droits relatifs au logement, l'expulsion illégale, les allocations logement, la violence domestique, et le logement d'urgence.

STONEWALL HOUSING ASSOCIATION (Association de Logement Stonewall)
Unit 2A, Leroy House 436 Essex Road



London N1 3QP

Tél: 020 7359 5767

Email: stonewall@hostels.org.uk

Fournit des conseils de logement pour les lesbiennes et les homosexuels de tous les âges.

Ligne de conseils:

lundi, jeudi, vendredi de 10h à 13h, mardi et mercredi de 14h à 17h

STONEWALL HOUSING ASSOCIATION

Unit 2A Leroy House 436 Essex Road

London N1 3QP

T: 020 7359 5767

E: stonewall@hostels.org.uk

Provides housing advice service for lesbians & gay men of any age.

Advice line: Mon, Thur, Fri 10am-1pm; Tues & Wed 2pm-5pm

Foyers (lieux sûrs pour les femmes qui fuient la violence domestique)

Cette subdivision...

- Explique ce qu'est un foyer
- Vous décrit la vie dans un foyer
- Dresse une liste de coordonnées de foyers

Les foyers fournissent un logement temporaire sûr pour les femmes et les enfants qui ont besoin d'être protégés de la violence. Ils offrent le soutien des travailleurs du foyer ainsi que des autres femmes qui y logent. Les travailleurs du foyer peuvent offrir des informations, des conseils et du soutien, pour la scolarité des enfants, le logement, le mariage, la séparation, les tribunaux, le conseil, la Sécurité Sociale et d'autres agences avec lesquelles vous devrez peut-être traiter. Le travail pratique offert par les travailleurs du foyer peut être soutenu par le soutien émotionnel des autres femmes qui y logent. Les adresses des foyers sont confidentielles. C'est essentiel pour la sécurité des femmes et des enfants. Les foyers sont des maisons partagées. Vous partagerez des espaces communs, cuisine, salle de bains et salons. L'idéal serait que les femmes n'y restent pas plus de six mois, mais elles y restent parfois pendant un an (parfois plus) à cause du manque de logements. Les foyers acceptent n'importe quelle femme, avec ou sans enfants (mais certains n'acceptent pas les garçons de plus de douze ans), qui ont subi ou été menacées de violence domestique.

La Ligne Verte Nationale pour la Violence Domestique de 24h agit comme contact pour tous les foyers de Londres et envoie normalement les femmes à un foyer en-dehors de leur quartier local par mesure de sécurité, pour elles et les autres femmes du foyer. Les femmes lesbiennes et hétérosexuelles sont les bienvenues dans les foyers. Il existe également des logements spécialisés à Londres tels que les foyers pour les femmes indiennes et pakistanaises, les femmes latino-américaines, les femmes irlandaises, les femmes juives, les femmes africaines/antillaises et les jeunes femmes. Tous les foyers peuvent être contactés par l'intermédiaire de la Ligne Verte Nationale pour la Violence Domestique de 24h – 0808 2000 247 – et certains peuvent être contactés directement.

Coordonnées des Foyers

ASHIANA PROJECT (Projet Ashiana)

PO Box 816, London E11 1QY

Tél: 020 8539 9656/020 8539 0427

Email: info@ashiana.org.uk



Conseils, soutien et logements temporaires pour les jeunes femmes d'Asie du Sud, turques et iraniennes fuyant toutes formes d'abus physiques, sexuels, mentaux et émotionnels. Service de proximité au niveau personnel et communautaire.

ASIAN WOMEN'S AID - ASIAN WOMEN'S AID AT HARINGEY

(Aide pour les Femmes Indiennes et Pakistanaises à Haringey)

(Autrefois: Haringey Asian Women's Aid (HAWA)

PO Box 2604 London N22 6AT

Tél: 020 8889 8342

Email: info@nawp.org W: www.nawp.org

Foyer pour les femmes indiennes et pakistanaises et leurs enfants.



BEVERLY LEWIS HOUSE

PO Box 7312 E15 4TS

Tél: 020 7473 2813

Foyer pour les femmes avec des difficultés d'apprentissage. On ne peut y être adressé que par l'Équipe des Difficultés d'Apprentissage de la municipalité.



HARINGEY WOMEN'S AID (Aide pour les Femmes de Haringey)

Foyer pour les femmes et les enfants, qui subissent la violence de leurs maris ou compagnons. PO Box 915 Hornsey London N8 4665



JEWISH WOMEN'S AID (Aide pour les Femmes Juives)

Ligne d'assistance téléphonique: 0800 591 203

Bureau: 020 8445 8060

Email: info@jwa.org.uk W: www.jwa.org.uk

Fournit des conseils et des logements temporaires pour les femmes juives fuyant la violence domestique.



KIRAN WOMEN'S AID (Aide pour les Femmes Asiatiques Kiran)

PO Box 899 Leytonstone London E11 1AA

Tél: 020 8558 1986

Logements temporaires, conseils et soutien pour les femmes d'Asie du Sud, turques, iraniennes et leurs enfants. Les femmes seules ne sont pas admises.



LATIN AMERICAN WOMEN'S AID (Aide pour les Femmes Latino-Américaines)

Print House 18 Ashwin Street London E8 3DL

Tél: 020 7275 0321

Ligne d'Assistance d'Urgence: 07958 536 242

Fournit des logements temporaires aux femmes latino-américaines fuyant la violence domestique.



NATIONAL DOMESTIC VIOLENCE HELPLINE (En conjonction avec

Women's Aid & Refuge) (Ligne Verte Nationale pour la Violence Domestique)

Tél: 0808 2000 247

Web: www.womensaid.org.uk

Ligne verte nationale de 24h pour la violence domestique. Détails de tous les foyers de Londres, conseils et soutien pour le logement, ainsi que des informations sur les foyers accessibles aux femmes handicapées.



nia project (le projet nia)
PO Box 6566 London E8 3ST
Ligne de conseils: 020 7683 1210
Ligne d'urgence: 08457 023 468
Web: www.niaproject.info

Gère quatre refuges – fournissant un environnement sûr et favorable pour les femmes et les enfants fuyant les abus physiques, sexuels et émotionnels.



SÓLÁS ANOIS

Irish Women's domestic violence Project
PO Box 4662 London SW16 2ZF

Foyer pour les femmes et les enfants irlandais, dont les personnes de la communauté des gens du voyage, qui subissent la violence domestique. Fournit également des conseils et le plaidoyer pour l'aide sociale, le relogement, le soutien émotionnel et les services pour enfants. Irish Women's Domestic Violence Project.



Logement & SDF

Tous les problèmes de logement sont maintenant réglés par Hearthstone – le centre de conseil et de soutien pour la violence domestique de Haringey. Le personnel pourra vous conseiller et discuter des options disponibles pour vous. Si vous habitez un logement social, vous aurez des droits supplémentaires si votre nom figure sur le contrat de location.

Si vous êtes locataire d'un logement social vous pouvez engager une demande de relogement. Emportez autant d'informations que possible avec vous sur vos circonstances, par exemple un rapport du docteur ou une ordonnance de la cour. Si vous préférez parler à une gérante du logement, ou s'il vous faut un(e) interprète, nous pourrons l'arranger pour vous.

Si vous ne pouvez pas rester dans votre logement actuel à cause de la menace de violence, vous aurez droit à un logement temporaire selon la Loi sur le Logement de 1996 et votre nom sera placé sur le registre du logement. Cette règle s'applique si vous avez des enfants ou pas. La Loi prévoit également des arrangements spéciaux pour les femmes devant déménager du quartier de leur logement précédent pour des raisons de sécurité. Cela signifie que vous ne pouvez pas être renvoyé(e) au quartier de votre provenance si vous ou les personnes vivant avec vous encourent le risque de violence domestique. Si vous n'habitez pas avec votre compagnon violent, la loi stipule que le Service du Logement doit évaluer s'il est «raisonnable de vous demander de continuer à occuper votre logement actuel». Lorsque vous irez à Hearthstone, un(e) travailleur(euse) du logement vous interrogera. Il faudra lui fournir autant d'informations que possible. Ce n'est pas parce qu'on ne vous croit pas, mais plutôt pour que le/la travailleur(euse) puisse établir les faits et décider de l'action à prendre dans l'immédiat. Ils/elles peuvent également organiser qu'un(e) interprète vous assiste. Si vous avez des preuves telles qu'un rapport de médecin, une injonction, ou un rapport de la police, veuillez les emporter avec vous.

Remarque: Le rapport de la police est confidentiel et vous devrez signer un formulaire si vous voulez que la police relâche des informations sur vous au service du logement. Si vous êtes en danger immédiat le /la travailleur(euse) du logement peut vous arranger un logement temporaire d'urgence; ceci peut inclure le bed and breakfast, un foyer ou un refuge d'aide pour les femmes «Women's Aid Refuge».

Remarque:

- On pourra vous placer en-dehors de votre quartier de résidence, peut-être en-dehors de Londres
- Les travailleur(euse)s essaieront d'accéder aux services d'interprétariat si nécessaire.
- Si vous refusez un logement qui vous est offert, vous pourrez encourir le risque d'être délibérément SDF.

Logements sociaux

Les municipalités ont la responsabilité légale de vous fournir un logement si:

- Vous êtes SDF ou menacé(e) de l'être dans les 28 jours.
- Vous êtes en besoin prioritaire et;
- Vous n'êtes pas délibérément SDF; La loi stipule que vous êtes en besoin prioritaire si au moins un des points suivants s'applique à vous:
- Vous êtes enceinte;
- Vous avez des enfants de moins de 16 ans, ou de moins de 19 ans en enseignement à plein temps;
- Vous êtes vulnérable à cause de votre vieil âge, santé mentale fragile, ou parce que vous avez des difficultés d'apprentissage;
- Un handicap physique ou un autre besoin spécial.

Le Conseil de Haringey détient une liste d'attente et les détails seront fournis lorsque vous faites une demande de logement.

Rester dans votre logement actuel

Vous pouvez engager une demande auprès du tribunal pour faire expulser l'auteur des abus de votre logement actuel. Ceci se nomme Ordonnance d'Occupation et la 6ème partie l'explique. La décision de choisir cette option dépend de votre sécurité. Vous pouvez demander d'être logé(e) dans un logement d'urgence temporaire en attendant les effets des procédures légales. Le Conseil de Haringey expulsera tout locataire de logement social jugé coupable de violence domestique mais cela demande votre comparution devant le tribunal pour donner des preuves.

- S'il vous faut de la sécurité supplémentaire, vous pouvez demander de vous inscrire au Programme d'Alarme Communautaire. C'est un système qui vous permet de requérir de l'aide en appuyant un bouton, avec du personnel en permanence 24h/24, et lié à la police. Il fait également partie du programme «Sanctuary» (voir ci-dessous).
- Si vous habitez un logement de location privé ou si vous êtes propriétaire occupant, vous devriez obtenir des conseils légaux sur vos droits à la propriété et votre accès à celle-ci. Si vous êtes locataire d'une association de logement, vérifiez votre contrat de location et contactez votre bureau local d'association de logement.
- Si vous engagez des procédures de divorce, la propriété possédée conjointement sera traitée comme faisant partie du règlement de divorce. Cependant, cela pourra mettre un moment et il sera peut-être nécessaire d'organiser des arrangements alternatifs en

attendant.

Hearthstone opère le Programme «Sanctuary» qui vous permet de rester à la maison en sûreté à travers une gamme de mesures de sécurité, approuvé par la Police. Les responsables de Hearthstone pourront fournir des informations supplémentaires.

Réclamations

Le Conseil de Haringey est ouvert à toutes les réclamations sur ses services. Pour les réclamations relatives aux Services Sociaux et de Logement, **composez le 020 8489 0000 poste 3394** Minicom: 020 8849 5978.

Vous trouverez un feuillet de réclamation dans tout bureau du conseil.

SITE WEB DU CONSEIL MUNICIPAL DE HARINGEY: www.haringey.gov.uk

Associations de Logement

Les Associations de Logement sont des associations à but non-lucratif, gérées par des membres de comités bénévoles. Elles fournissent des logements partagés, indépendants, à moyen et à long-terme. La plupart des associations de logement de Londres doivent fournir les logements libres au conseil local. Cependant, certaines d'entre elles acceptent des demandes de la part d'agences de conseil.

Si vous êtes locataire d'une association de logement, les politiques ou procédures de votre association pour la violence domestique s'appliqueront à vous. Les exemples suivants d'associations de logement locales ont une politique de violence domestique:

- Metropolitan Housing Trust
- **Tél: 020 8902 5000** - contactez votre travailleur(euse) pour le logement
- Sanctuary Housing Association
- **Tél: 0845 850 5566** - contactez votre travailleur(euse) pour le logement
- Circle 33
Tél: 020 7288 4000 - contactez Caroline Thompson
- London & Quadrant
Tél: 020 8852 9181 – contactez Oliver James

Logements de location privés

Si vous êtes en logement de location privé, demandez des conseils légaux sur vos droits à la propriété. Vous trouverez des renseignements généraux sur les logements de location privés ci-dessous. À Londres, les logements peuvent être chers et difficiles à trouver. Le prix d'une chambre dans une maison partagée est en moyenne entre £70 et £80 par semaine. Le logement est d'autant plus difficile à trouver si vous êtes au chômage.

Il y a plusieurs moyens de rechercher un logement de location.

- Utilisez vos contacts personnels, vos amis ou votre famille et demandez-leur s'ils connaissent quelqu'un avec une chambre à louer. Beaucoup de logements sont loués du bouche à oreille.
- Les journaux et magazines ont des rubriques de logements à louer. Les exemples sont: Loot, Evening Standard (mercredi), Guardian (samedi et jeudi), les journaux locaux – Haringey Advertiser; Haringey Independent, The Pink Paper (logements pour les lesbiennes et les homosexuels).
- Les agences de logement commerciales et les agences immobilières peuvent être un

bon moyen de trouver un logement. Ne leur donnez jamais d'argent sans avoir accepté et signé le contrat offert au préalable.

DSS Welcome – signifie que le propriétaire est disposé à louer à des personnes touchant des allocations. Les Services de Logement de Haringey ont aussi accrédité le Programme des Propriétaires. Le Programme est organisé en conjonction avec 3 agences immobilières, qui ont une gamme étendue de propriétés de haute qualité disponibles à la location à Haringey. Les candidats doivent répondre à des critères pour être admis au Programme. Veuillez contacter Hearthstone pour des informations supplémentaires.

Vérifications des normes sanitaires et de sûreté

- Vérifiez bien l'état de la propriété que vous voulez emménager;
- Y a-t-il des réparations essentielles à effectuer, c-à-d humidité, infiltration d'eau par le toit?
- Les appareils de gaz, chauffage, éclairage, et de plomberie sont-ils en état de fonctionnement?
- Pourriez-vous vous fuir un incendie en sécurité?
- Les serrures des portes et des fenêtres sont-elles sûres?
- D'autres personnes auront-elles accès aux clés?
- Les transport publics sont-ils à proximité?

Dans une crise il n'est pas toujours possible de trouver une propriété qui soit convenablement entretenue, mais lorsqu'on quitte un foyer abusif le besoin le plus urgent peut être de fuir la violence domestique.

Animaux domestiques

- Le Dogs Trust Freedom Project peut s'occuper de votre chat ou chien lorsque vous habitez un logement temporaire. On peut les contacter au 0800 298 9199 pour plus d'informations.

Dogs Trust Freedom Project
PO Box 50208,
London EC1V 7XP

HEARTHSTONE

HEARTHSTONE (Centre de conseils et de soutien pour la violence domestique à Haringey)

10 Commerce Road Wood Green

London N22 8ED

Tél: 020 8888 5362 Fax: 020 8889 6508

Ligne de Nuit du Week-End: Numéro Vert:0800 0232794 (Vendredi, samedi & dimanche de 20h à 1h)

Hearthstone est un centre de conseils et de soutien de plusieurs agences qui fournit des services pour les survivant(e)s de la violence domestique à Haringey à travers un seul point d'accès. Par conséquent, un(e) visiteur(euse) de Hearthstone ne sera plus obligé de s'adresser à plusieurs agences différentes situées dans plusieurs lieux pour demander des conseils. Ce projet d'association recouvre les problèmes généraux autour de la violence domestique avec les contributions du bureau de logement, de la police, de la santé, et une gamme d'autres professionnels. Un service d'accueil est disponible.

i shall survive...

SECTION CINQ LA POLICE



CETTE SECTION

- vous explique en quoi consistent les délits de violence domestique
- vous précise quelles mesures vous pouvez demander à la police de prendre pour assurer votre sécurité
- vous expose les modalités d'un recours au tribunal

(À cause de la nature complexe de certaines de ces informations, nous avons fourni un glossaire de termes spécialisés à la fin de cette section.)

La violence domestique EST UN CRIME!

Un auteur de sévices peut être accusé d'un nombre de délits de violence domestique.

Parmi ceux-ci:

- Voies de fait ou agression (ex: bousculades ou menaces)
- Coups et blessures
- Blessures corporelles graves
- Coups et blessures volontaires (ex: lacération ou poignardement)
- Viol
- Tentative de viol
- Attentat à la pudeur
- Tentative de meurtre
- Harcèlement
- Dégâts criminels
- Emprisonnement illégal
- Enlèvement
- Intimidation de témoins

La police a également le pouvoir de placer une personne en garde à vue afin de prévenir des blessures physiques supplémentaires et protéger une personne ou un enfant vulnérable. Lorsqu'un agresseur est arrêté, la police a le droit de lui servir un avertissement officiel. Cette option peut être envisagée lorsque la femme décide qu'elle ne souhaite pas que l'agresseur soit mis en examen et jugé. Cet avertissement ne constitue pas une condamnation criminelle, mais figure néanmoins sur les registres officiels de la police pendant une période de trois ans. S'il récidive pendant cette période, l'avertissement est pris en compte dans le traitement de son cas. Un avertissement officiel peut faire réfléchir l'agresseur sur son comportement à l'avenir.

La loi de 1997 sur la protection contre le harcèlement a donné davantage de pouvoirs à la police pour enquêter sur le harcèlement et la traque, et a créé de nouveaux délits criminels. Certains de ces pouvoirs sont utiles pour lutter contre la violence domestique. Ils s'appliqueraient par exemple si votre ex-conjoint vous attendait souvent devant votre maison ou votre lieu de travail, ou bien s'il vous appelait souvent pour vous intimider ou vous faire peur.

Ce que la police peut faire

Il existe un nombre de mesures que la police peut prendre:

- répondre rapidement à votre appel
- garantir la présence d'une agente de police si possible
- fournir un interprète si nécessaire
- vous parler séparément de l'auteur des sévices
- arrêter l'auteur des sévices lorsqu'il y a des preuves d'agression ou d'un autre délit, ou si les conditions d'une injonction ou d'une mise en liberté sous caution n'ont pas été respectées
- prévoir des traitements médicaux pour vous s'il le faut
- fournir du transport vers un foyer ou autre endroit sûr
- enregistrer tous les incidents de violence domestique dont vous avez été victime

- vous raccompagner chez vous et vous protéger si vous souhaitez y récupérer des effets personnels
- prendre des photographies de vos blessures
- vous adresser aux services adéquats

Lorsque l'auteur des abus est arrêté et mis en examen pour un délit, il pourra être libéré sous caution. Les conditions de la mise en liberté sous caution, qui sont fixées par le tribunal, préciseront normalement que l'agresseur est défendu de vous approcher. Si l'auteur des abus ne respecte pas ces conditions, il pourra être arrêté à nouveau et ceci contera contre lui.

La police doit vous informer:

- de la mise en liberté de l'auteur des sévices, qu'il soit libéré sous caution ou autrement
- s'il a des chefs d'accusation contre lui
- de toute action prise, dont les dates de comparution devant le tribunal

Vous devriez également poser toute question nécessaire pour clarifier votre situation. Vous avez le droit de faire une déposition à la police.

Vous devez impérativement noter le chiffre du dossier de ce crime et le nom des policiers chargés de votre affaire. Cette information vous sera utile si vous allez voir un(e) assistant(e) social(e), un(e) travailleur(euse) de conseil, un(e) avocat(e) ou votre bureau local du logement.

Si vous appelez la police pour leur signaler un incident, il est important de leur parler séparément de votre conjoint. Les agresseurs peuvent parfois essayer de se servir de cette situation pour vous accuser faussement, il est donc important que vous fassiez part à la police de votre version des faits le plus rapidement possible.

Se rendre au tribunal

Lorsqu'un auteur de sévices est mis en examen pour un délit, le « Crown Prosecution Service » (procureur de la couronne) décidera s'il sera poursuivi au tribunal de police ou à la cour d'assises. On vous demandera peut-être de vous rendre au tribunal. Si vous vous présentez au tribunal, vous pouvez vous faire accompagner pour vous faire soutenir d'un(e) ami(e), d'un parent, d'un(e) travailleur(euse) social(e) ou d'un(e) travailleur(euse) pour le droit des femmes. Si vous craignez pour votre sécurité, vous pouvez contacter le greffier du tribunal par téléphone ou par courrier, quelques jours à l'avance ou le jour même, et demander que votre nouvelle adresse reste secrète. Vous pouvez également demander d'attendre le début de l'audience dans une salle à l'écart de celui qui vous a maltraité.

A Haringey, il existe une Unité de Police pour la Sécurité dans la Communauté composée d'agents de police spécialement formés. Vous pouvez demander de parler à une agente de police si vous le préférez. L'Unité existe pour fournir des renseignements et informations à titre confidentiel. Elle peut également vous fournir un soutien pratique, tel que l'accompagnement au tribunal si vous décidez de porter plainte. La police assurera la présence d'un(e) interprète si nécessaire. La police est également présente au centre de conseils et de soutien pour la violence domestique de Hearthstone.

HEARTHSTONE

Le Centre de Conseils et de Soutien pour la Violence Domestique de Hearthstone est un centre de conseils et de soutien qui réunit plusieurs agences pour aider les survivant(e)s de la violence domestique à Haringey en passant par un seul point de contact. Par conséquent, en vous rendant à Hearthstone, vous n'aurez plus à traiter avec plusieurs agences différentes pour

obtenir des conseils. Ce partenariat recouvre les problèmes généraux autour de la violence domestique avec la participation des services d'aide au logement, de la santé et d'autres professionnels.

Un service d'accueil sans rendez-vous est à votre disposition.

Horaires d'ouverture:

Du lundi au vendredi de 10h00 à 16h00

10 Commerce Road Wood Green London N22 8ED

Tél: 020 8888 5362 Fax: 020 8889 6508

Ligne d'Assistance Téléphonique de Nuit en fin de semaine

Numéro gratuit: 0800 0232794 (Vendredi, samedi & dimanche de 20h00 à 01h00)

UNITÉ DE POLICE POUR LA SÉCURITÉ DANS LA COMMUNAUTÉ DE HARINGEY

98 Tottenham Lane London N8 7EJ

Tél: 020 8345 1944

EN CAS D'URGENCE COMPOSEZ LE 999

Glossaire

Mise en liberté sous caution

Caution pour la comparution d'un individu devant le tribunal pour son procès.

Injonction (se nomme aussi ordonnance du tribunal)

Le tribunal peut ordonner à quelqu'un de ne pas être violent envers vous, ou décider qui peut et qui ne peut pas vivre chez vous. Ceci se nomme une injonction. Vous pouvez obtenir des conseils juridiques sur les requêtes en injonction, et/ou si vous envisagez de faire une demande de séparation ou de divorce. Dans les cas de violence domestique, les injonctions sont utilisées en règle générale pour protéger la/les personne(s) subissant des sévices.

SECTION SIX

LA LOI

CETTE SECTION

- vous explique vos droits et vous fournit des conseils juridiques
- explique la législation
- débat les avantages et les désavantages de l'utilisation d'injonctions
- explique l'immigration et la violence domestique
- explique le divorce, la séparation et la violence domestique
- vous indique où vous pouvez obtenir des conseils juridiques

La violence domestique est un crime selon le droit pénal et le droit civil. Deux nouvelles lois, la loi de 1996 sur le droit de la famille et la loi de 1997 sur la protection contre le harcèlement, expliquées ci-dessous, seront les plus utiles lorsqu'il s'agit de violence domestique.

Conseils juridiques

Vous pouvez obtenir des conseils juridiques gratuits à travers le Système d'Assistance Juridique et d'Assistance au Tribunal (autrefois le Système du Formulaire Vert) si:

- vous avez des revenus modestes
- vous ne disposez d'aucun revenu, ou
- vous touchez des allocations de l'état, ex: revenu minimum d'insertion.

Une Assistance Juridique d'Urgence peut vous être fournie rapidement si nécessaire. Votre service local de consultation juridique ou votre avocat disposeront des formulaires appropriés et vous aideront à les remplir. Les services de consultation juridiques peuvent également vous fournir des renseignements gratuits et parfois vous représenter en justice quelque soit votre revenu; certains centres de conseil et centres de loisirs organisent également des séances de conseils juridiques gratuits. Pour trouver un avocat vous pouvez vous adresser à Refuge – London Violence Helpline (Ligne d'Assistance Téléphonique Contre la Violence de Londres), Rights of Women (Droits des Femmes), demander à des amis ou consulter l'annuaire. Certaines associations communautaires peuvent vous fournir les noms d'avocats qui proposent de l'aide juridique. Vous pouvez également contacter la **Law Society (Ordre des Avocats) au 020 7242 1222** ou le **Community Legal Service Directory (Répertoire des Services Juridiques de Communauté) au 0845 345 4345** ou sur le site Internet www.clsdirect.org.uk pour obtenir les coordonnées d'avocats de votre quartier spécialisés dans ce domaine juridique.

Législation

La loi de 1996 sur le droit de la famille a simplifié certaines lois sur la violence domestique et sur les personnes vivant dans le domicile familial. Elle inclut également d'autres mesures telles que la médiation (essayer de résoudre les problèmes) pour les couples en cours de séparation. Cela peut être difficile, mais il existe du soutien.

La loi est conçue pour traiter les couples mariés et les concubins vivant ensemble équitablement. Par exemple, dans le cadre de la loi de 1996 sur le droit de la famille, les couples de lesbiennes ou les homosexuels qui vivent ensemble ont les mêmes droits que les personnes hétérosexuelles.

La loi de 1997 sur la protection contre le harcèlement est une autre loi qui peut être utile, surtout si votre ex-conjoint vous traque ou vous harcèle, ou alors si la loi de 1996 sur le droit de la famille ne s'applique pas à votre cas, par exemple si vous n'avez pas d'enfants et si vous n'avez jamais vécu ensemble.

Par exemple, si l'auteur des abus vous a souvent attendu devant votre maison ou lieu de travail, ou vous a fait fréquemment des appels téléphoniques malveillants afin de vous intimider ou de vous faire peur. Cette nouvelle loi donne plus de pouvoirs d'enquête à la police et crée de nouveaux délits criminels.

La loi de 2004 sur la violence domestique, délits et victimes est une nouvelle loi qui est entrée en vigueur en avril 2005. Elle permet les choses suivantes:

- Augmenter la protection disponible aux survivants de violences domestiques en rendant les voies de fait ou agressions simples (comme une gifle, une bousculade ou une secouade) des délits passibles d'arrestation.
- Rendre la violation d'une ordonnance interdisant les brutalités un délit passible d'arrestation, même si l'accusé n'est pas condamné.
- Donner aux couples concubins et homosexuels le même accès aux mesures d'éloignement que pour les couples mariés.
- Créer un nouveau délit criminel: 'causer ou permettre la mort d'un enfant ou d'une personne vulnérable'.

La loi de 1999 sur la justice des mineurs et les preuves en matière pénale est destinée à protéger toute personne qui témoigne au tribunal en permettant l'utilisation d'écrans, de témoignages par vidéoconférence et que les galeries des salles d'audience soient évacuées.

La loi de 2003 sur la justice pénale permet à un tribunal de prendre connaissance des condamnations précédentes pertinentes de l'accusé afin de lui permettre de juger de la gravité de la situation, et de prendre ceci en compte au moment de prononcer sa peine. Elle permet également aux témoins de donner des preuves par vidéoconférence.

La loi de 2003 sur la mutilation génitale féminine définit comme délit criminel la pratique de la mutilation génitale féminine sur un citoyen britannique ou un résident permanent de la Grande Bretagne où qu'elle soit commise, même dans un pays où la pratique est considérée légale.

Les déclarations personnelles de victimes sont des déclarations écrites détaillant la façon dont un crime a affecté la victime émotionnellement et psychologiquement de son point de vue. Ceci permet au tribunal de prendre la mesure de la gravité du crime, même s'il n'y a pas de blessures apparentes.

Les ordonnances du tribunal (injonctions) que vous pouvez obtenir pour vous protéger;

Deux types principaux d'ordonnances de la cour sont utilisés:

Des ordonnances définissant comment votre partenaire doit se comporter à l'avenir -

'ordonnances de non-maltraitance'.

Des ordonnances régissant qui peut et qui ne peut pas habiter au domicile familial -

'ordonnances d'occupation'.

Une ordonnance de non-maltraitance ordonne à l'auteur des infractions de ne pas agresser, maltraiter ou harceler la victime, ni les 'enfants pertinents' vivant avec elle.

La loi de 1996 sur le droit de la famille stipule que le but de cette ordonnance est de garantir la santé, la sécurité et le bien-être de la victime et de tout enfant. La maltraitance peut se manifester sous forme de violences physiques et peut aussi inclure le harcèlement, par exemple l'envoi de lettres menaçantes. Les tribunaux ont maintenant le pouvoir d'émettre des ordonnances de non-maltraitance pour une période déterminée. Cependant, dans les cas des familles, l'ordonnance de non-maltraitance finira si l'affaire est retirée ou rejetée.

Une ordonnance d'occupation, selon la loi de 1996 sur le droit de la famille, est une ordonnance du tribunal concernant le domicile, et une fois de plus simplifie la loi. Elle peut être utilisée pour:

- Faire respecter votre droit de rester dans votre maison
- Assurer que vous ayez le droit de retourner chez vous si vous avez été obligé(e) de partir
- Obliger l'auteur de sévices de quitter le domicile, ou
- Limiter l'agresseur à n'occuper qu'une partie de la maison.

Les ordonnances mentionnées ci-dessus se nomment 'ordonnances réglementaires' et le tribunal prendra en compte les besoins de logement, les finances, la santé, la sécurité et le comportement de chacun. La loi stipule que le tribunal doit rendre une ordonnance si vous ou les enfants êtes susceptibles de subir des préjudices importants. Le tribunal exigera des preuves de votre part ainsi que de l'auteur des sévices dont vous avez été victime avant de décider s'il rendra une ordonnance de non-maltraitance ou une ordonnance d'occupation. Ces ordonnances seront valables pour une période déterminée, mais des ordonnances supplémentaires peuvent être accordées. Si vous avez vécu ensemble ou si vous avez été mariés, vous pouvez quand même demander une ordonnance d'occupation, même si votre logement était enregistré uniquement au nom de votre ex-conjoint. Si la présence de l'auteur de sévices vous inquiète, vous pouvez demander aux agents du tribunal de le/la tenir à l'écart.

Es-Parte

On peut vous accorder des ordonnances "ès-parte", ce qui signifie qu'on n'est pas tenu de prévenir l'auteur des sévices à l'avance de la procédure judiciaire. Ce type d'ordonnance peut être lancé lorsqu'une victime ou un enfant court un risque de préjudices importants et nécessite une protection urgente; si l'auteur des sévices est soupçonné d'être au courant de la procédure judiciaire mais d'éviter intentionnellement l'assignation des documents du tribunal; ou si, dans le cas où l'auteur des sévices était au courant de l'audience, il/elle risquerait de faire subir des violences domestiques supplémentaires à la victime.

Pouvoir d'arrestation

La loi de 1996 sur le droit de la famille insiste que dans la plupart des cas où il y a eu violence ou menaces de violence, l'auteur des sévices peut être arrêté s'il/elle n'obéit pas aux termes de l'ordonnance. Toutes les ordonnances du tribunal ne bénéficient pas du pouvoir d'arrestation. Si l'ordonnance ne porte pas la mention 'pouvoir d'arrestation attaché' mais plutôt un avis nommé 'mise en demeure pénale attachée', qui ordonne à l'auteur des sévices de ne pas violer l'ordonnance du tribunal et que celui-ci la viole néanmoins, l'auteur des sévices fait outrage au tribunal. À ce moment là, une demande d'emprisonnement peut être faite, selon le tribunal où l'affaire a été entendue. Si, à une date ultérieure, vous avez besoin de contacter la police pour vous assister, vous pouvez contacter l'Unité de Police pour la Sécurité dans la Communauté.

Pour et contre des ordonnances du tribunal (injonctions)

Notez qu'une requête en injonction doit suivre dans les 14 jours après le dernier incident en date. Une injonction ne sera accordée après ce délai que s'il y a des circonstances atténuantes. Vous aurez besoin du nom et de l'adresse complets de l'auteur des sévices afin que l'injonction puisse lui être signifiée.

Il y a des avantages et des désavantages aux ordonnances du tribunal (injonctions) que vous devez connaître avant d'en faire la demande. Nous en avons énumérés quelques uns ci-dessous:

AVANTAGES

- Peut être un moyen efficace pour mettre fin à la violence et permettre à la victime de rester à son domicile

- On peut parfois obtenir une audience au tribunal rapidement, et la victime peut regagner son domicile après une très courte période d'absence
- Les ordonnances du tribunal peuvent également protéger une victime et ses enfants à l'extérieur du domicile, par exemple au lieu de travail, à l'école des enfants
- L'auteur des sévices peut être exclu du domicile familial

Les demandes d'injonction sont entendues dans un tribunal «à huis-clos» contrairement aux audiences criminelles. Ceci signifie que toute personne qui n'est pas concernée par votre affaire sera évacuée de la salle. Beaucoup de victimes y trouvent un grand avantage. Vous pouvez demander que votre adresse soit tenue secrète.

DÉSAVANTAGES

- Les ordonnances du tribunal ne sont généralement qu'un remède à court terme
- Pour les victimes qui ne bénéficient pas d'aide juridique, les ordonnances du tribunal peuvent être très coûteuses
- Les victimes peuvent craindre que l'ordonnance du tribunal ne fasse qu'augmenter les risques qu'il/elle encourt, surtout si l'auteur des sévices perd son domicile
- Aller voir un avocat et se rendre au tribunal est stressant; l'auteur des abus aura peut-être le droit d'assister à l'audience
- Il sera peut-être impossible de trouver l'auteur des sévices afin de lui assigner l'injonction

Engagements

Un juge ou magistrat peut vous demander si vous acceptez un 'engagement' de l'auteur des sévices au tribunal qu'il/elle ne vous agressera pas.

Un engagement offre moins de protection qu'une injonction et vous n'êtes pas obligé(e) de l'accepter.

Comment obtenir une ordonnance du tribunal

Vous pouvez contacter n'importe quel avocat spécialisé dans le droit de la famille pour obtenir ce genre d'ordonnance du tribunal. Vous pouvez soit consulter le site Internet www.lawsociety.org ou **composer le 0870 606 6575**. Vous pouvez également contacter une association locale ou le Citizens Advice Bureau (CAB). Pour obtenir les coordonnées de votre CAB local, rendez vous sur le site Internet www.citizensadvice.org.uk ou composez le **020 7833 2181** pour obtenir des informations sur votre CAB local. Vous pouvez également contacter le service Community Legal Service Direct au 0845 345 4345 ou consulter leur site Web à l'adresse www.clsdirect.org.uk. Vous pouvez également demander l'ordonnance en question vous-même. Vous pouvez obtenir des renseignements dans le livret sur la violence domestique édité par l'organisation Rights of Women (Droits des Femmes), intitulé DIY Injunction Handbook. Pour obtenir une copie du livret, vous pouvez contacter **Rights of Women au 020 7251 6575/6**. Vous pouvez également obtenir des conseils juridiques à travers la **LIGNE D'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE GRATUITE DE CONSEIL JURIDIQUE de Rights of Women au 020 7251 6577**.

Mesures spéciales dans les procédures judiciaires

La récente loi de 1999 sur la justice des mineurs et les preuves en matière pénale a introduit certaines mesures légales pour la protection de témoins vulnérables ou intimidés. Ces mesures ont été introduites pour protéger les témoins de moins de 17 ans.

Cependant, ces mesures ont à présent été adoptées par les tribunaux de police pour adultes. Ceci est un développement important dans le domaine de la violence domestique parce qu'à cause de la nature de l'agression, les survivant(e)s ont souvent peur de témoigner contre l'auteur des sévices au tribunal.

Les Mesures Spéciales peuvent inclure:

- Des écrans – afin que les survivant(e)s puissent témoigner sans être obligés de voir l’auteur des sévices.
- Connexion vidéo – le/la survivant(e) témoigne devant le tribunal à partir d’une salle équipée avec une caméra vidéo. Si leur déclaration a été enregistrée sur vidéo, celle-ci peut être montrée au tribunal et la défense peut ensuite questionner le/la survivant(e) à son sujet.

Il faut noter que l’application de ces Mesures Spéciales n’est pas automatique. Chaque affaire est prise en compte selon ses propres mérites par le procureur de la couronne et une décision est ensuite prise sur la demande éventuelle au tribunal. Le tribunal de police prend la décision finale d’accorder les Mesures Spéciales demandées ou non.

Dommmages-intérêts

Un avocat peut demander des dommages-intérêts pour vous si l’auteur des sévices est condamné par le tribunal de police. Vous pourrez peut-être également demander des dommages-intérêts à travers le Criminal Injuries Compensation Scheme (plan d’indemnisation des préjudices corporels résultant d’infractions). Pour en faire la demande, vous ne devez plus cohabiter avec l’auteur des sévices et fournir des preuves de l’agression. Un rapport de la police ou d’un médecin suffit.

L’attaque doit avoir été signalée à la police et enregistrée par celle-ci comme un délit, et vous devez avoir assisté la police dans leur enquête.

Questions d’immigration

La violence domestique et la Règle de Deux Ans :

Les gens qui entrent ou résident en Grande Bretagne en tant qu’époux(ouses) ou conjoints d’outre-mer de citoyens britanniques ou de personnes résidant en Grande Bretagne ont initialement le droit de rester pour une durée déterminée. Ils sont soumis à une période de probation de deux ans, au terme de laquelle ils peuvent faire une demande pour un permis de séjour indéfini, avec le soutien de leur conjoint britannique. Pendant la période de deux ans, le conjoint étranger n’a pas accès aux allocations de l’État. Si la relation échoue, le conjoint d’outre-mer est susceptible de se faire renvoyer de Grande Bretagne, à moins de pouvoir fournir les preuves demandées que des violences domestiques ont eu lieu, selon les termes de la dérogation à la règle pour les cas de violence domestique. Par conséquent, si la violence domestique brise une relation, si le/la survivant(e) de la violence domestique peut fournir un des documents suivants, il/elle peut éventuellement obtenir un permis de séjour indéfini exceptionnellement, en dehors des règles de l’immigration:

- Une injonction, une ordonnance de non-maltraitance ou autre ordonnance de protection (sauf ordonnances ès-parte ou temporaires) contre le porteur caution (si celui-ci est le partenaire violent); ou une condamnation de justice pertinente contre le porteur caution; ou les détails complets d’un avertissement de la police contre le porteur caution.

Si c’est votre cas, demandez urgemment des conseils auprès de votre bureau de conseils pour les citoyens local, ou du Joint Council for the Welfare of Immigrants (conseil mixte pour le bien-être des immigrés) ou des services de consultations juridiques, avant d’entamer les démarches judiciaires (veuillez vous référer aux coordonnées de contact à la fin de cette section).

Réfugiés et demandeurs d’asile

D’autres problèmes de statut d’immigration que la règle de deux ans peuvent nuire aux femmes réfugiées et demandeuses d’asile. Cela peut être une absence de soutien émotionnel et familial ou une pénurie de ressources financières. Notez également que les agences ne peuvent fournir

qu'un soutien limité, car ceci pourrait nuire à toute procédure en cours auprès du Immigration and Nationality Directorate (conseil de l'immigration et de la nationalité).

La liste suivante peut vous être utile:

- Gardez tous documents personnels concernant votre situation et celle de vos enfants en lieu sûr et sur vous si possible
- Munissez-vous toujours de votre passeport
- Contactez un service de conseils aux immigrants agréé comme ceux énumérés ci-dessous
- Donnez toutes les informations sur vos circonstances à votre conseiller. Les services devraient être gratuits et confidentiels
- Essayez de dresser une liste des incidents que vous avez subis
- Confiez-vous aux personnes auxquelles vous faites confiance
- Contactez un service de soutien pour les femmes comme ceux énumérés dans ce guide ou dans le Répertoire pour les Femmes de la communauté de Haringey

Voici une liste d'organisations utiles pour les Réfugiés et Demandeurs d'asile qui peuvent donner des conseils spécifiques, par exemple sur l'immigration, pour les femmes subissant la violence domestique:

Conseils généraux pour les allocations et conseils juridiques ASYLUM AID (Aide pour les Demandeurs d'Asile)

Tél: 020 7377 5123

Organisent le Refugee Women's Resource Project (projet de ressources des femmes réfugiées) et fournissent des CONSEILS JURIDIQUES GRATUITS.

Le lundi et le mardi de 14h00 à 16h30; le jeudi de 10h00 à 12h30



CONSEILS SOCIO-PSYCHOLOGIQUES ET SANTE

Refugee Support Centre (Centre de Soutien pour les Réfugiés)

Tél: 020 7820 3606

Service de conseils et psychothérapie multilingues pour les réfugiés et les demandeurs d'asile en détresse émotionnelle.



REFUGEE LEGAL CENTRE (Centre de Conseils Juridiques pour les Réfugiés)

Tél: 020 7780 3200

Conseils juridiques gratuits et représentation pour ceux qui demandent une protection sous les lois internationales et la loi nationale du droit d'asile pour le droit de l'homme.



SOUTHALL BLACK SISTERS (Soeurs Noires de Southall)

Tél: 020 8571 9595

Proposent de l'assistance téléphonique surtout pour les femmes d'origine asiatique à Londres subissant la violence domestique ou autre et celles qui sont démunies à cause de l'application des règles d'immigration.

THE REFUGEE COUNCIL (Le Conseil des Réfugiés)

240-250 Ferndale Road London SW9 8BB

Tél: 020 7820 3000

Un(e) travailleur(euse) pour les femmes ainsi qu'un(e) travailleur(euse) pour la santé mentale sont à votre disposition. Fournissent aussi un(e) travailleur(euse) social(e) effectuant un travail d'information pour la communauté de Haringey.



Divorce ou séparation

Si vous êtes marié(e), vous pouvez obtenir une ordonnance de divorce ou de séparation de votre conjoint. Pour engager une demande de divorce, vous devez avoir été marié(e) pendant au moins un an. Vous pouvez contacter un avocat ou le service de consultations juridiques pour obtenir des conseils. Un service de médiation sera proposé à tous les couples engageant une procédure de divorce. La médiation signifie que vous parlez avec votre ex-partenaire en présence d'un officiel du tribunal pour vérifier si vous pouvez arranger les choses. Si vous avez subi des violences domestiques, vous pouvez signaler à la cour que vous avez peur de votre ex-partenaire et que la médiation ne vous convient pas. Vous aurez peut-être à insister sur ce point, mais vous avez le droit de refuser. De plus, si on vous demande de négocier le contact des enfants avec votre ex-partenaire et que vous avez peur de lui/d'elle, vous devez signaler au greffier pour l'assistance publique que vous avez été victime de violences domestiques et que des mesures spéciales devraient être prises afin que vous ne soyez pas obligés de vous voir. Si vous pensez que les arrangements pour le contact avec vos enfants pourraient vous mettre en danger, il faut le signaler au tribunal. Pour obtenir des conseils juridiques, vous pouvez contacter un avocat en consultant l'annuaire ou en cherchant dans votre rue principale. Vous trouverez ci-dessous une liste des autres endroits où vous pourrez demander des conseils.

CRIMINAL INJURIES COMPENSATION AUTHORITY (Autorité pour les Dommages-Intérêts pour Préjudices Criminels)

Morley House 26-30 Holborn Viaduct
London EC1A 2JQ

Tél: 020 7842 6800

Détaille les différentes sortes d'allocations auxquelles vous avez droit, vous dirige vers les services concernés pour obtenir de l'aide et des conseils sur les questions financières



JOINT COUNCIL FOR THE WELFARE OF IMMIGRANTS (Conseil Mixte pour le Bien-Être des Immigrés)

115 Old Street London EC1 V9RT

Tél: 020 7251 8708

Email: info@jcwi.org.uk

Ligne d'assistance téléphonique et séances de conseils: **mardi et jeudi de 14h00 à 17h00**



RIGHTS OF WOMEN (Droits des Femmes)

52-54 Featherstone Street London EC1Y 8RT

Ligne d'assistance téléphonique: 020 7251 6577

Email: info@row.org.uk

Web: www.rightsofwomen.org.uk

Offre des séances d'assistance téléphonique pour les femmes qui souhaitent obtenir de l'aide, des conseils ou des renseignements sur les problèmes juridiques. **Mardi, mercredi et jeudi de 19h00 à 21h00/de 14h00 à 16h00; vendredi de 14h00 à 17h00**



SECTION SEPT ARGENT

Si vous pensez vouloir quitter une relation violente, vous devrez savoir quel argent sera disponible pour vous soutenir ainsi que votre famille. Vous trouverez ci-dessous une description des allocations de l'État disponibles. Un numéro de crime peut vous être utile lors des demandes d'allocations après un incident de violence domestique.

Allocations sociales

Vous pourriez avoir droit à plusieurs types d'allocations sociales, même si vous travaillez. Il existe trois types d'allocations: contributives, non-contributives et celles qui dépendent d'une enquête sur les ressources familiales. Les allocations contributives dépendent du paiement des contributions de Sécurité Sociale lorsque vous travaillez. Vous devez payer des contributions de Sécurité Sociale lorsque vous travaillez.

Les allocations non-contributives sont versées de droit aux personnes qui habitent en Grande Bretagne pendant une certaine période. Elles sont versées aux personnes ayant quelqu'un à charge, aux personnes qui élèvent des enfants et aux personnes invalides. Elles ne dépendent pas des contributions de Sécurité Sociale, d'économies ou de revenus.

Pour les allocations dépendant des ressources familiales, toutes économies ou revenus que vous possédez seront pris en compte. Ce sont les allocations que la majorité des gens demandent et ils vous permettent de toucher de l'argent pour vivre ou pour vous aider avec une partie de vos frais de logement ou de taxe municipale.

Allocation de soutien au revenu

Si vous travaillez moins de 16 heures par semaine et que votre salaire est modeste, ou si vous n'avez aucun travail rémunéré du tout, vous aurez peut-être droit à l'allocation de soutien au revenu. Si vous avez des enfants et que vous avez droit à l'allocation de soutien au revenu, vous toucherez une prime supplémentaire pour chaque enfant. Vos économies ne doivent pas dépasser £8.000,00. Des primes supplémentaires sont également disponibles si vous êtes parent célibataire, si vous avez un handicap, si vous êtes retraité ou si vous soignez un autre adulte qui touche certaines allocations d'invalidité.

Si vous remboursez un prêt immobilier, l'allocation de soutien au revenu pourra couvrir une partie des intérêts de vos versements de remboursement immobilier. La somme dépendra de la valeur du prêt immobilier et de la date où il a été accordé. Il y a d'autres choses auxquelles vous pourriez avoir automatiquement droit si vous bénéficiez de l'allocation de soutien au revenu. Parmi elles se trouvent les traitements dentaires gratuits, les ordonnances gratuites, les examens de la vue gratuits, et si vous avez des enfants, des repas de cantine gratuits et des bons de lait gratuits. Des coupons d'habillement gratuits pour les enfants en école secondaire sont disponibles auprès du Bureau de l'Education local.

Abattement fiscal pour les familles qui travaillent

Si vous avez au moins un enfant, que vous travaillez au moins 16 heures par semaine et que vos revenus sont modestes; vous aurez peut-être droit à l'Abattement fiscal pour les familles qui travaillent. Si vous payez des frais de garderie à un(e) assistant(e) maternel(le) agré(e) pendant que vous êtes au travail, vous aurez peut-être droit à un abattement fiscal pour la garde d'enfants.

Allocations pour les personnes à la recherche d'un emploi

Pour y avoir droit, vous devez être disponible et rechercher du travail activement. Si vous avez payé suffisamment de contributions de Sécurité Sociale, vous toucherez une allocation contributive pour les personnes à la recherche d'un emploi, le cas échéant vous pouvez demander l'allocation pour les personnes à la recherche d'un emploi (relative au revenu), qui est semblable à l'Allocation de soutien au revenu.

Allocations d'invalidité

Pour y avoir droit, vous devez avoir payé suffisamment de contributions de Sécurité Sociale et être certifié(e) comme étant incapable de travailler. La somme que vous toucherez dépendra de la durée d'incapacité de travailler. Vous pourrez aussi peut-être toucher des allocations supplémentaires si vous avez des enfants.

Allocations d'assistance aux invalides

Elle est disponible pour les personnes qui ont besoin d'assistance pour les soins à domicile ou pour les déplacements à cause d'une maladie physique ou mentale, ou d'une invalidité, et qui nécessitent cette aide depuis au moins trois mois. Vous ne devez pas obligatoirement bénéficier de ce genre d'aide pour recevoir l'allocation. Vous pouvez recevoir cette allocation, que vous travailliez ou non.

Allocations familiales

Elles sont disponibles pour toute personne ayant un enfant à charge de moins de 19 ans et fréquentant l'école. Vous recevrez un versement pour chaque enfant.

Allocations de logement

Pourvu que vous ayez moins de £16.000,00 d'économies, vous pouvez demander des allocations de logement pour vous aider à payer votre loyer. Si vous touchez une allocation de soutien au revenu, vous pourrez peut-être obtenir le paiement intégral de votre loyer. Si vous travaillez mais que votre salaire est bas, on vous paiera peut-être quand même une partie de votre loyer. Les allocations de logement peuvent être versées pour deux logements pour un maximum de 52 semaines, si l'absence du logement précédent est le résultat de la peur de violences et que vous avez l'intention d'y retourner.

Allocations d'impôts locaux

Si vous touchez l'allocation de soutien au revenu ou la somme entière des allocations de logement, on vous paiera peut-être la somme entière des impôts locaux. Si vous travaillez mais que votre salaire est modeste, on vous paiera peut-être quand même une partie de votre taxe municipale. Si vous êtes le seul adulte du ménage, vous bénéficierez d'une réduction de 25 pourcent de vos impôts locaux, que vous travailliez ou non.

Prêts et bourses

Vous pourriez avoir droit à plusieurs types de bourses et de prêts. Il faut noter qu'en général, les prêts (qui sont remboursables) sont plus faciles à obtenir que les bourses (qui ne sont pas remboursables). Tous les prêts et bourses mentionnés ci-dessous sont payés par l'Agence des allocations. Tous les formulaires de demande sont disponibles auprès de n'importe quel bureau de la Sécurité Sociale.

Prêts budgétaires

Ce type de prêt peut être payé à la place du loyer en avance à un propriétaire privé ou à une association de logement, ou pour obtenir un logement avec pension. Il ne peut pas être utilisé pour payer des cautions, repas ou frais de service. Pour avoir droit à un prêt budgétaire, vous

devez avoir touché l'allocation de soutien au revenu depuis au moins 26 semaines. Il faudra le rembourser et il sera déduit chaque semaine de tous les versements d'allocations futurs.

Prêts de crise

Il est possible, mais très difficile, d'obtenir un prêt de crise pour le paiement de loyer à l'avance, ou pour acheter des effets nécessaires abandonnés ou indisponibles en conséquence de violences ou de peur de nouvelles violences. Un prêt de crise peut également être versé pour les dépenses courantes de la vie, en attendant le paiement de l'allocation de soutien au revenu. Il devra être remboursé et sera déduit chaque semaine des versements d'allocations futurs.

Bourse de soins dans la communauté

Celle-ci est payée pour remplacer des effets perdus ou indisponibles suite à la fuite du logement précédent et pour acheter de nouveaux effets pour un nouveau logement. Le paiement est discrétionnaire. Afin d'y avoir droit, vous devez toucher l'allocation de soutien au revenu et établir votre nouveau foyer après avoir quitté les soins 'institutionnels' (par exemple les foyers d'aide pour les femmes, les foyers SDF) ou nécessiter de l'aide pour empêcher la prise en charge par les soins 'institutionnels' ou être une famille 'sous pression exceptionnelle'. Cet argent ne doit pas être remboursé.

Bourse de maternité

C'est une bourse de £100 à laquelle vous avez droit si vous êtes enceinte et que vous touchez l'allocation de soutien au revenu, les allocations d'invalidité ou l'abattement fiscal pour les familles. Vous pouvez la demander à tout moment à partir de 11 semaines avant la fin prévisible de votre grossesse et jusqu'à ce votre bébé ait trois mois. Elle ne doit pas être remboursée.

NB: Si l'auteur des sévices touche des allocations pour vous et vos enfants mais qu'il/elle ne vous entretient pas, vous pouvez demander à la Sécurité Sociale de vous verser toutes ou une proportion des allocations directement.

Pension alimentaire

Vous avez droit à une pension alimentaire du père des enfants, mais si vous touchez des allocations, la plus grande partie, mais pas la totalité, de cette pension alimentaire pourra être déduite de certaines allocations. Si vous avez l'intention de demander certaines allocations, demandez d'abord des conseils juridiques.

Où faire la demande

Un nombre d'organisations sont impliquées dans la distribution d'allocations. Vous devez vous assurer que vous faites votre demande auprès du bon bureau. Vous devez également les informer individuellement si vos circonstances changent. Les bureaux principaux sont le Bureau des allocations, qui administre l'allocation de soutien au revenu, l'Agence pour l'emploi qui administre l'allocation pour les personnes à la recherche d'un emploi et le Conseil municipal local, qui administre les allocations de logement et les allocations de taxe municipale.

Ne vous laissez pas contraindre par le personnel de la Sécurité Sociale à demander une pension alimentaire ou à fournir des informations sur l'agresseur. La Sécurité Sociale peut supprimer jusqu'à 20 pourcent de votre allocation de soutien au revenu si vous refusez de fournir des informations sur un ancien partenaire sans raison valable. Il faut souligner, cependant, qu'un passé de violence domestique ou la peur de violence sont des raisons suffisantes pour refuser de fournir des informations et aucune pénalité ne doit en découler. Vous avez le droit de faire appel si une pénalité est imposée et vous devriez demander des conseils immédiatement.

LORSQUE VOUS DEMANDEZ DES ALLOCATIONS, IL EST CONSEILLÉ DE LE FAIRE À TRAVERS UNE ORGANISATION OU UN CENTRE DE CONSEILS.

SI VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR DE L'AIDE POUR DES QUESTIONS FINANCIÈRES, VOUS POUVEZ CONTACTER:

COMMUNITY LEGAL SERVICE DIRECT (Service Juridique Direct de la Communauté)

Tél: 0845 345 4345

www.clsdirect.org.uk

Si vous avez droit à l'aide juridique gratuite, appelez notre Ligne d'assistance téléphonique nationale 0845 345 4 345 pour des conseils gratuits sur les allocations, les abattements d'impôts, le logement, l'emploi, l'éducation ou des problèmes de dette.



ALLOCATIONS D'IMPÔTS LOCAUX (CONSEIL MUNICIPAL DE HARINGEY)

PO Box 1 0505 Wood Green N22 7WJ

Tél: 020 8489 2800



ALLOCATIONS LOGEMENT

(Pour les locataires de logements sociaux, veuillez contacter votre Bureau de logement local. Les adresses se trouvent dans la Rubrique Logement).



HORNSEY CITIZEN'S ADVICE BUREAU (Bureau de Conseils pour les Citoyens de Hornsey)

Hornsey Town Hall The Broadway

Crouch End London N8 9JJ

Tél: 0870 126 4030 Fax: 020 8374 2646

Email: cabhornsey@aol.com

Horaires d'ouverture: Lundi 10h00 à 17h00 (rendez-vous), 14h00 à 17h00 (par téléphone);
Mardi 14h00 à 20h00 (rendez-vous), 15h00 à 19h00 (par téléphone); Mercredi et jeudi 10h00 à 13h00 (rendez-vous), 14h00 à 17h00 (par téléphone); Vendredi de 10h00 à 12h00, 14h00 à 16h00 (consultations sans rendez-vous)

TOTTENHAM CITIZEN'S ADVICE BUREAU (Bureau de Conseils pour les Citoyens de Tottenham)

Tottenham Town Hall Town Hall Approach Road

London N15 4RY

Tél: 0870 126 4030 Fax: 020 8376 0909

Horaires d'ouverture: Lundi rendez-vous seulement; Mardi 10h00 à 12h00, 14h00 à 16h00;
Mercredi rendez-vous; Jeudi 10h00 à 12h00, 14h00 à 16h00; Vendredi fermé



TURNPIKE LANE CITIZEN'S ADVICE BUREAU (Bureau de Conseils pour les Citoyens de Turnpike Lane)

14A Willoughby Road London N8 0JJ

Tél: 0870 126 4030 Fax: 020 8374 0527

Email: cabturnpikelane@aol.com

Horaires d'ouverture: Lundi 10h00 à 12h00, 14h00 à 16h00 (consultations sans rendez-vous);
Mardi rendez-vous; Mercredi 10h00 à 12h00, 14h00 à 16h00 (consultations sans rendez-vous);
Jeudi et vendredi rendez-vous



Autres informations utiles

- Si vos enfants choisissent de vivre avec leur père et que vous travaillez, la Child Support Agency (organisme chargé de faire payer les pensions alimentaires chez les couples divorcés) vous demandera de contribuer à leur entretien.

Si vous habitez un logement temporaire, vous ne serez peut-être pas obligé(e) de payer les impôts locaux

- selon votre contrat de location.
- Si vous avez un compte en banque ou des cartes de crédit partagés, vous devrez contacter la banque ou l'institution financière concernés et leur demander de retirer votre nom du compte. Cela vous protégera contre toute responsabilité pour des factures ou découverts à charge de l'auteur des sévices.
- Si vous quittez le domicile et que les factures sont en votre nom (par exemple le gaz, téléphone), souvenez-vous d'informer les organisations concernées que vous ne vivez plus à cette adresse. Si vous travaillez ou songez à travailler, il est important d'informer le bureau des impôts lorsque vous quittez la relation, car vous aurez peut-être le droit de gagner plus d'argent avant d'être imposable.
- Acheter dans les boutiques qui vendent des articles d'occasion au bénéfice d'organisations caritatives peut vous permettre d'acheter des vêtements de bonne qualité à prix réduit, et de plus en plus de femmes choisissent cette manière de faire des achats pour obtenir des produits de qualité à moindre prix.
- Les vide-greniers offrent des articles de qualité bon-marché, mais préparez vous à fouiller.
- Certains bureaux de conseil proposent un service gratuit et confidentiel de gestion de dettes et de budgets. C'est toujours un bon moyen pour économiser et gérer son argent.

SECTION HUIT

LES FEMMES ET L'ÉGALITÉ

CETTE SECTION

- donne des exemples de problèmes d'égalité qui créent des difficultés supplémentaires pour les femmes dans des relations violentes

Les problèmes d'égalité qui touchent le plus les femmes sont:

- Les minorités noires et ethniques
- Les handicaps
- L'âge – les femmes âgées et les jeunes femmes
- La sexualité

Voici quelques exemples de problèmes d'égalité qui créent des difficultés supplémentaires pour les femmes vivant dans des relations violentes.

Les femmes noires et de minorités ethniques peuvent et font face au racisme dans leurs vies quotidiennes et ceci peut être un obstacle supplémentaire si elles subissent également des violences domestiques. La peur du racisme institutionnel peut rendre la tâche de signaler les incidents de violence domestique à la police difficile pour les femmes noires ou de minorités ethniques. Elles auront aussi peut-être du mal à parler de l'agression avec les travailleurs du logement ou assistant(e)s sociaux(ales). Ils risquent de se servir de la menace véritable ou perçue de déportation. Le refus d'ajouter à des stéréotypes racistes peut entretenir la loyauté envers le partenaire. Il peut y avoir des pressions supplémentaires de la part de la famille éloignée de ne pas quitter un partenaire abusif, surtout si c'est considéré comme portant honte à la communauté entière. Vous n'êtes pas responsable de la violence domestique et il existe des organisations et des foyers pour vous soutenir pour la gérer. On demande maintenant à toutes les autorités locales et à la police de planifier comment débarrasser leurs services de racisme. Les agences de soutien fournissent de l'aide, des conseils et des conseillers juridiques pour les problèmes d'immigration. (Consultez la liste des agences de conseil et de soutien).

Les femmes handicapées peuvent être particulièrement vulnérables face aux abus et à la violence. Votre auxiliaire de vie principal peut s'attendre à ce que vous tolériez ces abus comme forme de gratitude pour leur aide. Les femmes handicapées peuvent craindre d'être placées en institution si elles partent. Vous aurez peut-être la sensation que l'auteur des abus a des pouvoirs accrus pour contrôler votre vie. Cependant, il existe des organisations et des foyers qui peuvent vous soutenir. Vous n'êtes pas responsable pour la violence domestique. Un certain nombre de foyers ont été adaptés pour les femmes handicapées. Certaines agences ont des bureaux accessibles et peuvent fournir des interprètes en langage des signes. Le Consortium de l'invalidité de Haringey peut vous aider et vous diriger vers les services correspondants si nécessaire. Il est possible de quitter une relation violente, malgré votre handicap. Il existe des agences de soutien et des centres de conseil pour vous aider à surmonter le traumatisme de la violence domestique. (Consultez la liste des agences de soutien et de conseil).

Les femmes âgées dans des relations violentes peuvent devenir dépendantes de l'auteur des abus pour les soins et l'attention. Les abus infligés peuvent être émotionnels, à travers des menaces ou l'humiliation. Les abus peuvent être physiques, entraînant des blessures physiques, la douleur ou l'infirmité. Les abus peuvent être sexuels, avec des contacts sexuels non-consensuels. Les obstacles significatifs qui peuvent empêcher les femmes âgées de quitter une relation violente sont la santé, l'emploi, les finances, les relations familiales et le coût psychologique du redémarrage tardif dans la vie. Votre nom n'est peut-être pas sur le contrat

de prêt immobilier ou de location, mais vous pouvez obtenir de l'assistance et du soutien du bureau de logement local si vous vivez une relation violente. L'organisation Age Concern peut vous aider et vous diriger vers les services correspondants si nécessaire.

Les jeunes femmes peuvent rencontrer des difficultés de logement lorsqu'elles quittent une relation violente mais il existe de l'aide pour vous assister. Les jeunes femmes ont souvent la possibilité d'examiner leurs choix pour quitter une relation violente. Cependant, il est parfois difficile de trouver des logements adéquats pour les jeunes femmes célibataires. Vous pouvez toutefois trouver des logements à travers les foyers pour les femmes, les agences de location privées et votre conseil municipal ou association de logement locaux (bien que la disponibilité soit parfois limitée). En tant que jeune femme, vous avez une chance de vivre une vie saine sans violence. Le fait de quitter une relation violente peut vous donner la confiance nécessaire pour changer de voie ou poursuivre vos plans de carrière. Vous n'êtes pas seule. Le soutien est disponible. (Consultez la liste des agences de soutien et de conseil).

Les lesbiennes qui subissent la violence domestique peuvent recevoir peu de sympathie des autres. Si des enfants sont impliqués, elles peuvent craindre les audiences sur la garde des enfants, ce qui peut leur rendre encore plus difficile la tâche de se plaindre. Une femme qui subit les abus d'une autre femme aura peut-être beaucoup de mal à briser le silence dans une société qui cherche n'importe quelle excuse pour condamner les relations entre femmes. Elles peuvent également craindre la condamnation au sein de la communauté gay, qui est autrement perçue comme d'un grand soutien. La perte de ce soutien pourrait mener à l'isolement. Comme dans d'autres situations, il est parfois plus facile de nier ce qui se passe. La déniégation peut survenir par peur du châtement, ou par peur de donner une image négative de la communauté gay ou de la mauvaise presse. Vous pouvez contacter des agences de soutien spécialisées et d'autres agences qui travaillent pour les personnes ayant été victimes d'homophobie. (Consultez la liste des agences de soutien et de conseil).

SECTION NEUF

ENFANTS ET ADOLESCENTS

CETTE SECTION

- Explique comment la violence domestique peut toucher les enfants
- Fournit des conseils sur les enfants dans les foyers
- Fournit des conseils sur la scolarisation des enfants
- Offre des conseils pratiques sur la prévention de l'enlèvement des enfants
- Fournit une liste de contacts pour vous et vos enfants

Dans 90 pourcent des cas de violence domestique, les enfants se trouvent à la maison au moment des incidents.

Si vous vivez une relation abusive et que vous avez des enfants, il peut être difficile de décider que faire.

Les enfants réagissent différemment à la vie dans un foyer avec une personne violente, et il leur faut du soutien. Ils penseront parfois que c'est leur faute ou se sentiront angoissés, seuls, effrayés ou confus. Ils peuvent se sentir isolés ou gênés face à leurs amis. Ils vous en voudront peut-être ou se sentiront impuissants. Il y a beaucoup d'autres types de réaction. La meilleure chose est d'être honnête et direct avec les enfants sur leur situation. Il faut expliquer aux enfants que la violence est malsaine et qu'elle ne résout pas les problèmes. Parfois, les enfants eux-mêmes sont victimes d'abus. Si vous soupçonnez que c'est le cas, essayez de les aider à en parler. Vous aurez peut-être recours à l'assistance d'organisations de soutien pour les parents et les familles pour aider vos enfants. (Consultez la liste de contacts). Les enfants sont affectés lorsqu'ils sont témoins de discussions et d'agressions. Il existe des organisations pour vous aider. (Consultez la liste de contacts). Les hommes essaient souvent d'empêcher les femmes de partir en leur disant qu'ils ne leur permettront jamais de prendre les enfants ou en leur disant que les enfants seront retirés. Les deux cas de figure sont extrêmement improbables, et vous pouvez éviter que cela vous arrive.

Les enfants dans les foyers

Si votre enfant est dans un foyer, ce sera peut-être la première fois qu'il rencontre d'autres enfants dans une situation semblable à la sienne. Lorsque vous êtes logée dans un foyer, le personnel vous aidera à trouver une école ou une garderie locale pour vos enfants et vous aidera à répondre à leurs questions concernant le foyer. Il est souvent utile d'informer les écoles de vos enfants sur la violence domestique dont vous avez été victime, et de leur faire savoir quelles mesures vous attendez d'elles. Par exemple, si vous avez peur que vos enfants soient enlevés, il est vital de parler de mesures de sécurité supplémentaires avec l'école. Vous vous souciez peut-être de l'effet de la violence domestique sur vos enfants et vous aurez besoin de demander du soutien. Si l'école est au courant des violences domestiques, elle pourra souvent vous écrire des lettres qui pourront vous aider dans vos démarches judiciaires ou à vous adresser au Conseil.

Changer d'école

Si vous êtes obligés de changer votre enfant d'école, vous pouvez soit contacter l'école la plus proche de votre nouvelle adresse ou contacter le Service d'éducation du Conseil. Il pourra vous donner une liste d'écoles convenables où il reste des places disponibles et avec des listes d'attente éventuelles.

La loi sur l'enfant

La loi de 1989 sur l'enfant donne aux parents la responsabilité commune des enfants et remplace les ordonnances de garde et d'accès avec des ordonnances de résidence et de

contact. Elle a pour but d'encourager les parents à se mettre d'accord ensemble et de n'impliquer les tribunaux qu'en cas de nécessité absolue. Mais ce genre de décision peut être très difficile et vous ne devez pas vous mettre en danger. Lorsque les tribunaux sont impliqués, le bien-être de(s) l'enfant(s) doit être leur souci principal. Un nombre d'autres éléments doivent influencer la décision, tels que les souhaits des enfants; leurs besoins physiques, émotionnels ou d'enseignement, leur âge, sexe et histoire, le préjudice ou le risque de préjudice à l'enfant et les compétences des parents. Si les enfants habitent avec vous, il est probable que leur père aura le droit de contact (et d'accès) à eux. Si vous craignez qu'ils soient enlevés ou maltraités, vous pouvez demander aux tribunaux d'interdire ou de surveiller le contact et des mesures peuvent être prises pour vous éviter des contacts avec lui.

Immigration

Si les enfants sont venus avec vous de l'étranger pour rejoindre leur père et que vous le quittez à cause de la violence, leur statut d'immigration ainsi que le vôtre peuvent être mis en cause. Il est conseillé de demander des conseils juridiques sur ce point immédiatement auprès d'un bon avocat/conseiller d'immigration.

Mères lesbiennes

Les mères lesbiennes auront peut-être besoin des conseils d'un spécialiste, surtout si elles pensent qu'un agresseur masculin peut se servir de leur sexualité pour essayer d'obtenir la garde des enfants.

Enlèvement

Beaucoup de femmes craignent que leurs enfants soient enlevés pour leur mettre la pression de revenir ou même que leurs enfants soient enlevés vers l'étranger. Si cela vous préoccupe, il existe des mesures pratiques et de prévention que vous pouvez prendre.

- Gardez les documents des enfants (par exemple leurs passeports, actes de naissance, cartes de santé) en lieu sûr.
- Si l'enfant ne possède pas de passeport, déposez une objection auprès du bureau de contrôle des passeports. Si vous êtes marié(e), donnez leur une copie de votre ordonnance de garde des enfants ou de résidence.
- Ne permettez pas au père d'emmenager les enfants en vacances à l'étranger.
- Gardez toutes les ordonnances du tribunal/copies en lieu sûr.
- Gardez des photos récentes de tous les enfants et du père.
- Préparez une description écrite des enfants et du père.
- Avertissez les enseignants de ne pas permettre aux enfants de quitter l'école avec leur père, sa famille ou ses amis.
- Vous pouvez également demander au tribunal une ordonnance de mesures d'interdiction qui peut, par exemple, ne permettre les visites de contact (accès) qu'en présence d'un autre adulte. Demandez conseil au centre de consultations juridiques ou à votre avocat.

CHILDLINE (Ligne d'Assistance Téléphonique pour Enfants en Détresse)

Tél: 0800 1111



COSMIC CHILDREN & FAMILY SERVICE (HAGA & DASH) (Service Spécialisé pour les Enfants de Dépendants à l'Alcool et à la Drogue)

Tél: 020 8800 6999

LIGNE GRATUITE pour les enfants: 0800 3895257

Email: childrenandfamilies@haga.co.uk

Aide et conseils



Un service de soutien pour les enfants et leurs familles touchés par l'abus d'alcool ou de drogues.

BUREAU D'ÉDUCATION DE HARINGEY

48 Station Road Wood Green N22 4TY

Tél: 020 8489 3326

Email: www.childcarelink.gov.uk

Écoles, bourses d'études, garde d'enfants et crèches, conseillers pour adultes et jeunes.



HYPCCS - Wood Green Area Youth Project (Programme pour les Jeunes pour les Citoyens de Wood Green)

New River Sports Complex White Hart Lane

Wood Green London N22 5QW

Tél: 020 8489 8944 Fax: 020 8881 1050

Email: youth.office@haringey.gov.uk

Service de conseils pour les jeunes de Haringey. Un service de conseils pour les jeunes résidents de Haringey, fournissant des conseils personnalisés pour ceux qui ont des difficultés avec:

La famille et les amis, les écoles, les insultes, le harcèlement, les relations, le deuil, les abus ou la violence, le racisme et la discrimination, votre futur, l'estime de soi et d'autres problèmes. Le programme organise aussi des groupes de discussion pour les jeunes à l'école et à l'extérieur sur des sujets tels que: gérer sa colère; apprendre à s'imposer; les techniques de communication; le harcèlement; les attitudes; la résolution de conflits et d'autres sujets pertinents.



HOME-START HARINGEY

Rowland Hill Centre for Childhood White Hart lane London N17 7LT

Tél: 020 8352 4151

Email: info@homestart-haringey.org.uk

Offre du soutien pratique et de l'amitié aux familles avec de jeunes enfants chez eux en les aidant à éviter les crises et les ruptures. Les familles doivent avoir au moins un enfant de moins de cinq ans.



HORNSEY (Conseil Municipal de Haringey)

Town Hall Annex Crouch End Broadway Crouch Hall Road London N8 9JJ

Tél: 020 8489 1856



HORNSEY CUSTOMER SERVICES CENTRE (Centre de Service Clients de Hornsey)

Broadway Annex Hornsey Town Hall Crouch End N8 9JJ

Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h45 à 17h00



NORTH TOTTENHAM CUSTOMER SERVICES CENTRE (Centre de Service Clients de North Tottenham)

639 High Road Tottenham N17 8BD

Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h45 à 17h00



NSPCC

Tél: 0800 800 5000

Service d'assistance téléphonique aux enfants



nia project - Young people's worker (Travailleurs pour les Jeunes)

Tél: 020 7424 5000



Email: ypw@niaproject.plus.com

Service d'assistance téléphonique pour les jeunes concernés par la violence domestique.

RIGHTS OF WOMEN (Droits des Femmes)

Tél: 020 7251 6577

Ligne d'assistance téléphonique pour les mères lesbiennes.



SOCIAL SERVICES (Services Sociaux pour Enfants et Adolescents)

Tottenham North 768-772 High Road Tottenham N17 0BU

Tél: 020 8489 5499

Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h45 à 17h00



SOUTH TOTTENHAM CUSTOMER SERVICES CENTRE (Centre de Service Clients de South Tottenham)

Apex House 820 Seven Sisters Road Tottenham N15 5PQ

Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h45 à 17h00

SURE START HARINGEY

Lansdowne Health Clinic 239 Lordship Lane

Tottenham N17 6AA

Tél: 020 8885 6196

www.surestart.com

Sure Start offre des services aux enfants de moins de quatre ans et à leurs familles pour préparer les enfants à entrer à l'école. Parmi les services proposés sont des séances de jeux et d'apprentissage et des programmes d'été. Sure Start offre également des conseils post-nataux avec des envois à d'autres agences si nécessaire. Il organise également des séances de conseils pour l'emploi et d'anglais pour les parents. Sure Start travaille avec une gamme étendue d'agences bénévoles et statutaires afin de pouvoir fournir les services les mieux adaptés aux besoins de la communauté locale.



WOOD GREEN CUSTOMER SERVICES CENTRE (Centre de Service Clients de Wood Green)

Ground Floor 48 Station Road Wood Green N22 7TY

Tél: 020 8489 0000 (Du lundi au vendredi de 8h45 à 17h00)

Minicom: 020 8489 2088

Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h45 à 17h00



SERVICES SOCIAUX SECTION DIX

CETTE SECTION

- Explique pourquoi vous pourrez rencontrer un(e) assistant(e) social(e)
- Vous explique comment un(e) assistant(e) social(e) peut vous aider
- Dresse une liste des bureaux des services sociaux dans la municipalité

Si vous voulez contacter les Services Sociaux ou le Service de l'enseignement, vous pouvez contacter un Centre de Service Clients pour obtenir des informations. Certaines femmes se rendent aux Centres de Service Clients ou aux Services Sociaux pour des renseignements généraux, et se rendent compte qu'il leur faut simplement quelqu'un pour parler.

Les Travailleurs d'Informations et les Assistant(e) Sociaux(ales) reconnaissent qu'il est difficile de changer de vie. Par conséquent, les assistant(e)s sociaux(ales) pourront vous soutenir dans la recherche de vos débouchés et à opérer des changements dans votre vie. Beaucoup de femmes entrent en contact avec des groupes de la communauté locale pour des conseils et du soutien. Si vous désirez parler à une femme de votre communauté ou à un groupe communautaire, les Services Sociaux essaieront de vous mettre en contact avec des associations pertinentes qui vous aideront à trouver quelqu'un.

Les équipes des Services Sociaux qui pourront peut-être vous aider sont:

- Enfants et Familles
- Personnes Agées
- Réfugiés et Demandeurs d'Asile
- Difficultés d'Apprentissage
- Liaison Gens du Voyage
- Santé Mentale
- Invalidité Physique et Handicaps Sensoriels

Parfois la personne qui vous agresse, agresse aussi vos enfants, ou vos enfants peuvent être blessés parce qu'ils "ne restent pas à l'écart". Les enfants sont également touchés lorsqu'ils sont témoins d'agressions verbales ou de violence. La police, les écoles, des voisins ou parents soucieux pourront signaler leurs préoccupations aux Services Sociaux pour le bien de vos enfants. Les Services Sociaux travailleront avec vous pour vérifier toute allégation.

Si c'est votre cas, les assistant(e)s sociaux(ales) essaieront normalement d'aider la mère à protéger ses enfants du maltraitement, s'il est possible de parler du problème ouvertement. On pourra vous attribuer un(e) assistant(e) social(e) qui peut vous assister à accéder aux services, et vous aider avec les problèmes de logement et d'allocations et autres besoins liés à ceux-ci.

Ce que peuvent offrir les Services Sociaux:

- Service de renvoi d'urgence.
- Conseils pour votre situation.
- Informations sur les groupes de soutien des femmes.
- Informations et soutien pour les pères et mères qui élèvent seuls leurs enfants.
- Aide avec des interprètes dont ceux spécialisés dans les handicaps sensoriels.

Centres de Service Clients

Conseils sur tous les services de la municipalité dont les Services Sociaux – ils sont ouverts aux visiteurs et ne répondent pas aux appels téléphoniques.

HORNSEY CUSTOMER SERVICES CENTRE (Centre de Service Clients de Hornsey)

Broadway Annex Hornsey Town Hall Crouch End N8 9JJ
Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h45 à 17h00



SOUTH TOTTENHAM CUSTOMER SERVICES CENTRE (Centre de Service Clients de South Tottenham)

Apex House 820 Seven Sisters Road Tottenham N15 5PQ
Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h45 à 17h00



Services Sociaux

NORTH TOTTENHAM CUSTOMER SERVICES CENTRE (Centre de Service Clients de North Tottenham)

639 High Road Tottenham N17 8BD
Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h45 à 17h00



WOOD GREEN CUSTOMER SERVICES CENTRE (Centre de Service Clients de Wood Green)

Ground Floor 48 Station Road Wood Green N22 7TY
Tél: 020 8489 0000 (Du lundi au vendredi de 8h45 à 17h00)
Minicom: 020 8489 2088
Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h45 à 17h00



SANTÉ

SECTION ONZE

CETTE SECTION

- Explique les effets de la violence domestique sur la santé des femmes.
- Offre des conseils sur les médecins de famille et les autres types de soutien.
- Offre des informations sur le service «NHS direct».
- Offre des informations sur l'accès aux services.
- Offre des informations sur les conseils pour la santé.

Vous voulez peut-être savoir comment obtenir des soins médicaux, un docteur, des soins d'urgence et émotionnels. Le fait d'être maltraitée peut toucher votre santé physique et morale, mais vous pouvez trouver de l'aide et du soutien.

GP (médecin de famille) et autre soutien

Rester sain implique votre santé physique, mentale, sexuelle et morale et donc de soigner votre corps et votre esprit entiers. N'ayez jamais peur de parler de la violence domestique à votre médecin. Votre médecin de famille pourra peut-être écrire des lettres aux tribunaux et pour d'autres procédures officielles pour vous. Votre infirmier(ère) à domicile ou l'infirmier(ère) de votre cabinet de médecins peuvent vous offrir un soutien moral et pratique.

NHS DIRECT

NHS Direct est une ligne d'assistance téléphonique de 24h au 0845 4647

Appelez pour recevoir des conseils médicaux et des renseignements sur tous les services de santé, et pour trouver un médecin, dentiste ou opticien.

NHS Direct Online (en ligne) à l'adresse Web www.nhsdirect.nhs.uk fournit des informations sur les services de la santé et des liens aux groupes d'entraide. S'il vous faut de l'aide pour contacter certains des services de la santé locaux, les associations communautaires énumérées dans ce livret pourront vous aider.

Soutien moral

Il est parfois difficile de vivre avec les effets de la violence domestique. Le fait de parler à un(e) ami(e) ou à un(e) conseiller(ère) socio-psychologique peut vous aider à gagner du recul sur les événements afin que vous arriviez à mieux gérer la situation. Les séances de conseils socio-psychologiques vous permettent de parler à quelqu'un de vos pensées et sentiments en privé, et d'explorer les changements que vous souhaitez opérer dans votre vie. Notez bien que votre médecin peut vous donner des conseils sur une gamme d'options et fournir du soutien et des conseils sur l'action à prendre.

SI VOUS PENSEZ AU SUICIDE ET QUE VOUS AVEZ BESOIN DE PARLER À QUELQU'UN, APPELEZ LA LIGNE VERTE DE 24H DES SAMARITAINS AU 0845 790 9090.

Où demander des conseils pour la santé

Vous pouvez parler à votre médecin de famille mais aussi obtenir des conseils auprès de:

COMMUNITY MENTAL HEALTH TEAM (Équipe de la Santé Mentale dans la Communauté)

274 Tynemouth Road Tottenham N15 4RH

Tél: 020 8275 4089



DASH (Service de Conseil sur les Drogues à Haringey)

80 Stroud Green Road Finsbury Park London N4 3EN



Tél: 020 7272 2757

Offre une gamme étendue de services, informations et conseils pour les adultes ayant des problèmes liés à l'usage de drogues. Offre aussi des informations aux parents, conjoints et amis.

HAGA (Groupe de Conseils sur l'Alcool de Haringey)

520 Seven Sisters Road London N15 6HR

Tél: 020 8800 6999

Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 11h00 à 16h00 (service sans rendez-vous);

Mercredi de 11h00 à 16h00 **UNIQUEMENT POUR LES FEMMES**

Offre des conseils socio-psychologiques sur l'abus d'alcool.

NORTH MIDDLESEX HOSPITAL WALK-IN CENTRE (Centre d'Accueil de l'Hôpital de North Middlesex)

Sterling Way Edmonton N18 1QX

Tél: 020 8887 2000

Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 07h00 à 22h00; Samedi et dimanche de 09h00 à 22h00

Un service de santé dirigé par des infirmiers(ères) pour les maladies et blessures légères.

**THE HAVEN WHITECHAPEL SEXUAL ASSAULT REFERRAL CENTRE
(Centre pour les Gressions Sexuelles de Haven Whitechapel)**

9 Brady Street London E1 5DG

Tél: 020 7247 4787

Horaires d'ouverture: Lundi, jeudi, vendredi de 09h30 à 11h00 ; Mardi de 16h30 à 18h30;

Mercredi rendez-vous uniquement

Conseils par téléphone: Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 14h30 à 16h30; Mardi de 14h30 à 15h30

Conseils sur les allocations, le logement et renseignements généraux pour tous.



Lorsqu'on quitte une relation violente, on s'attend souvent à être heureux(euse) et joyeux(euse). La réalité, cependant, c'est qu'on ne s'autorise à ressentir les effets de son expérience qu'une fois qu'on est en sécurité et qu'on prend de la distance avec la violence.

Les femmes choisissent des méthodes différentes pour gérer les conséquences de l'expérience douloureuse de la violence domestique, et peuvent reprendre leur vie en:

- Changeant leur style de vie
- Devenant plus indépendantes
- Profitant de l'occasion de faire plus de choix
- Adhérant à des groupes communautaires locaux
- Reprenant leurs études ou le travail

Ces changements peuvent avoir un effet positif sur votre vie. Certaines femmes trouvent très utile de parler de leurs expériences à des femmes ayant eu des expériences semblables, par exemple au sein d'un groupe de soutien. Mais il faut reconnaître que d'entendre les histoires d'autres femmes, surtout celles qui n'ont pas eu l'occasion de parler de leurs expériences en tête-à-tête, peut être très douloureux. D'autres femmes choisiront peut-être une activité physique pour se sentir mieux, par exemple, pratiquer la méditation, aller faire de la gym (la plupart proposent des séances de gym réservées aux femmes et mixtes), s'inscrire à des cours d'auto-défense ou d'exercices à un centre de loisirs local. Certaines femmes peuvent tenter de prendre des décisions sur leur avenir immédiatement, bien que le fait d'avoir subi des violences peut vous donner l'impression de n'avoir aucun contrôle sur votre vie. Ainsi, choisir quels

vêtements porter le matin ou simplement de se lever peuvent sembler des décisions énormes. Il faut se donner le temps de décider ce que l'on a envie de faire: essayer de trouver un emploi, changer d'emploi, continuer ses études.

VOUS êtes seul(e) à pouvoir décider ce que vous voulez dans la vie et ce qui est le meilleur pour vous!

Une relation violente est difficile à vivre, douloureuse et stressante, mais la vie après le maltraitement peut vous offrir la chance de prendre le contrôle de votre vie et le temps de surmonter certaines expériences douloureuses. Vous pouvez aussi développer vos propres moyens de vivre avec vos expériences et d'avancer vers une vie plus positive.

La tranquillité d'esprit est un trésor

Plus riche que l'or
Plus précieuse qu'un joyau
Et si vous détenez ce prix
Vous êtes riche au-delà de tout
Bien que la vie puisse être cruelle
Elle ne peut vous voler le trésor
D'un esprit tranquille.
Je suis assise chez moi et je me demande
S'il existe une vie meilleure que celle-ci
La panique, la peur, les cris et les pleurs
Les mensonges, sont-ils les miens?
Les mensonges qui semblent avoir pris le dessus
Ont emporté ma famille et tout ce que j'ai connu
Aujourd'hui, c'est encore arrivé
Mais cette fois, le sentiment n'est pas de douleur
Mon esprit et mon corps sont fâchés et tristes
Il faut donc penser à faire mes bagages
Mon esprit est confus – que dois-je faire?
Sans même réfléchir, je vais voir la police
J'y trouve de la sympathie, quelqu'un qui m'écoute
Personne ne le comprend à moins de l'avoir vécu
Les gens me cherchent un endroit
Les larmes qui coulent piquent mon visage ...
... Puis quelqu'un vient me dire
Qu'il existe une place pour moi, en lieu sûr, êtes vous prête à partir?
Je me lève avec mon enfant
Je vais me rendre au foyer
Là on m'a accueillie avec gentillesse et sourires
Un thé et une clope, un instant j'irai bien
Mon nom et mes coordonnées ont été notés
Puis on m'a montré les lieux
Un nouveau chapitre va commencer dans ma vie
Partir d'un endroit à l'autre
Services sociaux, écoles, médecins, mais surtout le logement
Toute l'aide des travailleurs d'une force caritative
Jusqu'à ce qu'ils pensent que vous vous en sortirez toute seule
QUAND ON VA VERS L'AVANT
IL RESTE TOUJOURS DE L'ESPOIR

Écrit par deux anciennes résidentes du Service d'aide aux femmes de Tottenham

Nous contacter

Nous faisons de notre mieux pour que le guide «Je Survivrai» soit aussi exact et actuel que possible, toutefois si vous souhaitez faire des suggestions, commentaires, additions ou pour commander des copies supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

Contact:

EQUALITIES & DIVERSITY TEAM (Équipe pour l'Égalité et la Diversité)

Chief Executive Services 3rd Floor Wood Green Library 187-197A High Road London N22 6XD

Tél: 020 8489 2574

Email: equalities@haringey.gov.uk

J'AI SURVÉCU